



# Résultats de la Réunion des hauts responsables 2021

# Tables des matières

Avant-propos du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi	3
Introduction	5
Travaux préparatoires à la Réunion des hauts responsables	7
Synthèse de la Réunion des hauts responsables	14
Stratégie opérationnelle pour la résilience climatique et la préservation de l'environnement 2022-2025	22
Recommandations principales et mesures de suivi en vue du Forum mondial sur les réfugiés 2023	23
Recommandations transversales	24
Objectif 1 du Pacte mondial sur les réfugiés : alléger la pression sur les pays d'accueil	29
Objectif 2 du Pacte mondial sur les réfugiés : renforcer l'autonomie des réfugiés	30
Objectif 3 du Pacte mondial sur les réfugiés : élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers	35
Objectif 4 du Pacte mondial sur les réfugiés : favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité	37

---

PHOTO DE COUVERTURE : **KENYA**. Les femmes et les jeunes filles accèdent et participent pleinement à la science, en toute égalité. © HCR/Pauline Omagwa



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.  
*La joie et l'espoir de ressortissants  
d'Afrique centrale qui rentrent chez  
eux. © HCR/Adrienne Surprenant*

# AVANT-PROPOS

*du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi*

La toute première Réunion des hauts responsables s'est tenue dans un contexte mondial difficile, ponctué par la propagation rapide de la pandémie de COVID-19, qui nous a contraints à la dernière minute de passer à un format entièrement virtuel. Cette situation a révélé l'imprévisibilité du monde d'aujourd'hui, le manque de certitudes quant à l'avenir, même proche, et une vulnérabilité qui nous concerne tous.

Malgré la pandémie, combinée aux défis des situations de conflit et de l'urgence climatique qui ont poussé hors de chez eux un nombre sans précédent d'individus, plus de 1 500 responsables gouvernementaux, réfugiés, représentants du secteur privé et autres parties prenantes ont pris part à cette réunion avec enthousiasme et, comme souligné par les dirigeants de la Suisse, pays co-organisateur de l'événement, avec une « attitude positive ». Telle est la preuve que l'incroyable soutien international qui s'était manifesté lors du premier Forum mondial sur les réfugiés est toujours d'actualité. À l'occasion de cette Réunion des hauts responsables, 58 nouveaux engagements ont été fixés. Ils viennent s'ajouter

aux quelque 1 600 engagements qui ont déjà été adoptés dans l'optique de mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés. De même, un ensemble d'initiatives d'envergure ont été annoncées en matière d'apprentissage en ligne, de financements innovants, d'investissements du secteur privé et d'actions climatiques.

Cependant, tout ne saurait être parfait. En dépit des efforts extraordinaires déployés par de nombreux et importants pays d'accueil, la préservation de l'environnement à l'échelle mondiale demeure un enjeu de préoccupation majeure. Si des progrès ont été observés dans notre action collective face à l'afflux de réfugiés, on ne peut pas en dire autant dès lors qu'il s'agit d'influer sur les facteurs à l'origine de ces déplacements de population. La crise climatique s'est aggravée et les conflits actuels ne cessent de s'étendre tandis que de nouveaux conflits sont apparus. Plus que jamais, nous avons besoin de coopération internationale et de solutions politiques. Malheureusement, ces objectifs n'ont jamais semblé à ce point hors d'atteinte et sont l'objet de divisions, notamment

au Conseil de sécurité. Pendant ce temps, le nombre de personnes déplacées de force à travers le monde continue de croître à un rythme alarmant. La pandémie mondiale de COVID-19 a accentué la situation déjà dramatique des personnes les plus vulnérables. En conséquence, les inégalités socio-économiques se sont aggravées, et ce, au détriment des personnes déplacées.

Cette situation nous rappelle qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs que nous avons collectivement fixés dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés. Les participants à la Réunion des hauts responsables ont souligné le fait que, si de nombreux pays d'accueil des réfugiés sont à l'origine de progrès et de changements politiques ambitieux, le soutien international destiné à les appliquer à l'échelle des populations de réfugiés et des communautés d'accueil accuse quant à lui du retard. Il est nécessaire de diversifier et d'élargir le socle de soutien, de favoriser les synergies dans le financement du développement et des activités humanitaires, et de déterminer des stratégies novatrices pour financer les interventions en faveur des réfugiés, un sentiment partagé par nombre des participants à la réunion. Des appels ont été lancés en vue d'une action et d'une coopération accrues entre les différents acteurs engagés au service de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, dans le but d'étendre les possibilités de retour volontaire et de porter assistance tant aux rapatriés dans leurs pays d'origine qu'aux réfugiés et aux communautés qui les prennent en charge au sein des pays d'accueil. Il a été largement admis que des investissements de long terme demeurent indispensables afin d'éviter les conflits ou de les résoudre pacifiquement. Les parties prenantes ont été priées de redoubler d'efforts en vue d'accroître les

possibilités de réinstallation et les voies complémentaires d'admission. En outre, il nous a été démontré que l'autonomisation des réfugiés, au moyen de leur intégration dans les systèmes nationaux, profite tout autant aux réfugiés qu'aux communautés d'accueil. Des investissements durables en faveur de l'inclusion demeurent indispensables.

Si nous voulons continuer à aller de l'avant dans ces domaines, il est nécessaire que l'esprit de solidarité ne s'essouffle pas à l'approche de l'édition 2023 du Forum mondial sur les réfugiés. En s'appuyant sur les enseignements nous avons tirés depuis le premier Forum mondial sur les réfugiés et sur les conclusions du rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés, une série de consultations informelles se tiendront pour garantir que les nouveaux engagements sont réellement axés sur les besoins, complémentaires des précédents et quantifiables. Les consultations seront menées dans l'esprit des 20 recommandations et mesures envisagées décrites dans le présent document, qui reflètent les contributions des États et des parties prenantes tout au long de l'année écoulée.

L'édition 2023 du Forum mondial sur les réfugiés approche à grands pas et, s'il est certain que nous avons déjà réalisé de grandes avancées, nous devons aller encore plus loin et plus vite. J'ai bon espoir que nous puissions y parvenir tous ensemble. La dynamique que nous avons enclenchée ouvrira la voie pour convertir les engagements et l'ambition du Pacte mondial en actions concrètes en faveur de tous les réfugiés que nous aidons et de tous ceux qui les accueillent généreusement.



**Filippo Grandi**  
Haut-Commissaire des Nations Unies  
pour les réfugiés

BOLIVIE. 40 réfugiés et migrants vénézuéliens participent à une foire pour présenter leurs entreprises et initiatives commerciales. © HCR/ Sara Aliaga

# Introduction

La première Réunion des hauts responsables, prescrite par l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Pacte mondial sur les réfugiés instauré en 2018, s'est tenue les 14 et 15 décembre 2021. Elle s'inscrit dans le processus de mise en place d'un cadre organisationnel pérenne visant à orienter l'intervention des États et de tout autre acteur dans les situations de réfugiés. Cet événement a été l'occasion pour les hauts responsables gouvernementaux et les représentants des groupes de parties prenantes concernés de faire le bilan des progrès réalisés, et de maintenir la dynamique engagée en vue d'atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés en matière de soutien, d'autonomie et de solutions. Les participants ont dressé la liste des progrès réalisés et des défis en suspens. Là où des actions sont requises pour améliorer l'assistance, l'autonomie et l'accès aux solutions en

faveur des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ils ont également pris en compte les difficultés posées par la pandémie. La Réunion des hauts responsables s'est articulée autour de trois priorités : renforcer le soutien aux réfugiés en partageant les responsabilités ; poursuivre la mise en œuvre des engagements et des projets ; et définir des recommandations pour l'avenir. Le processus préparatoire et la Réunion des hauts responsables ont donné lieu à 20 recommandations principales. Ces recommandations sont détaillées par la suite dans le document final, et serviront de base de travail pour les travaux préparatoires, la planification et les futurs engagements du prochain Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra en 2023.

# Principales recommandations issues de la Réunion des hauts responsables

## Recommandations transversales

1

Honorer les engagements actuels pris lors du Forum mondial sur les réfugiés et en prendre de nouveaux pour combler les lacunes et satisfaire les besoins recensés.

2

Améliorer l'accès à la protection internationale.

3

Réduire les cas d'apatridie.

4

Faire meilleur usage des capacités combinées en matière d'action humanitaire, de développement et de paix pour atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

5

Intégrer la prise en compte du changement climatique dans la conduite de nos activités.

6

Faciliter une participation plus systématique, plus inclusive et plus significative des réfugiés.

7

Améliorer les données disponibles afin de favoriser des investissements et des mesures efficaces dans les situations de réfugiés.

8

Renforcer la mobilisation du secteur privé en faveur des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

## Objectif 1 du Pacte mondial sur les réfugiés : alléger la pression sur les pays d'accueil

9

Redoubler d'efforts en vue d'un partage plus équitable de la charge et des responsabilités.

10

Accroître le financement du développement à l'appui des situations de réfugiés.

11

Fournir davantage de financements souples, prévisibles et pluriannuels destinés aux interventions en faveur des réfugiés.

12

Améliorer l'inclusion sociale des réfugiés.

13

Accroître l'inclusion économique et l'accès aux moyens de subsistance.

14

Élargir l'accès à un enseignement primaire, secondaire et supérieur de qualité

15

Assurer les soins de santé aux réfugiés en renforçant les systèmes nationaux.

16

Accroître les possibilités de réinstallation pour les réfugiés.

17

Mettre en place d'autres voies complémentaires pour trouver des solutions dans des pays tiers.

Des exemples d'actions détaillées permettant d'appliquer ces recommandations figurent à la partie « **Recommandations principales et mesures de suivi en vue du Forum mondial sur les réfugiés 2023** » ci-dessous.

## Objectif 3 du Pacte mondial sur les réfugiés : élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers

18

Mobiliser davantage de ressources à l'appui du retour volontaire.

19

Améliorer la planification et la mise en œuvre du retour volontaire.

20

Améliorer la coopération pour s'attaquer aux causes profondes et consolider la paix dans les pays d'origine.

BURUNDI. Des réfugiés quittent le Rwanda pour retourner chez eux.  
© HCR/Will Swanson



# Travaux préparatoires à la Réunion des hauts responsables

Afin de préparer la Réunion des hauts responsables, toute l'année durant, des bilans à caractère régional et thématique ont été réalisés, notamment par les parties prenantes, et des rapports sur les projets du Pacte mondial sur les réfugiés ont été établis. Par ailleurs, cinq tables rondes préparatoires à la portée mondiale ont été organisées vers la fin de l'année afin que les résultats de ces travaux viennent contribuer à la discussion générale. Plus de 1 800 participants ont pris part à ces cinq tables rondes préparatoires consacrées au rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés, au financement, aux partenariats, à l'autonomie ou encore aux solutions à adopter. Les

intervenants et participants étaient appelés à réfléchir aussi bien aux réalisations qu'au chemin qu'il reste à parcourir. Chaque [table ronde](#) comptait environ 300 participants connectés en ligne. Le [rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés](#), qui a été révélé lors de la [première table ronde préparatoire virtuelle](#) afin de donner un cadre aux suivantes, a démontré que, si des progrès concrets ont été réalisés pour atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, un partage de la charge et des responsabilités mieux planifié et plus équitable est indispensable, dès maintenant et dans les années à venir.

# Bilans régionaux, thématiques et des parties prenantes

[Les bilans](#) qui ont été réalisés toute l'année ont recensé à la fois les progrès accomplis et les domaines à améliorer, surtout à la lumière des effets socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Cet état des lieux a été dressé à l'occasion d'événements dédiés ou dans le cadre d'autres événements et processus. Il a mis en avant les progrès accomplis ainsi que l'étendue des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des engagements. Les défis le plus souvent rencontrés avaient trait à l'impact socio-économique du COVID-19 : l'accès à l'éducation a été ajourné ou interrompu, certains engagements concernant le travail et la formation des réfugiés ont été bloqués, tandis que le rapatriement volontaire, la réinstallation et les voies complémentaires d'admission ont été ralentis du fait des restrictions aux frontières ou de leurs fermetures. Malgré ces difficultés, la plupart des acteurs engagés ont fait preuve d'adaptation et d'innovation, et ont ainsi démontré que l'esprit de solidarité internationale et la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés n'étaient pas remis en cause.

Comme indiqué lors des divers événements destinés à dresser des bilans, la pandémie a démontré qu'il est essentiel de favoriser **l'inclusion et l'autonomie**. La réalisation de cet objectif a été permise grâce à l'implication des institutions financières internationales et d'acteurs du développement, [des agences des Nations Unies, des autorités locales](#), et des réfugiés dans l'intervention de première ligne face à la pandémie. Les contributions disponibles sur le tableau de bord du Forum mondial sur les réfugiés confirment que les partenaires de ce dernier (GAVI [l'Alliance du vaccin], le Fonds mondial, les agences des Nations Unies) ont considérablement accru la prise en compte des réfugiés dans la riposte sanitaire, notamment dans les plans de préparation et d'intervention des pays. L'état des lieux a souligné les progrès dans la mise en œuvre des engagements en matière d'accès à [l'éducation](#), à la technologie et à Internet en vue de renforcer l'apprentissage.

Dans le domaine de la **protection des personnes**, le bilan fait état de progrès significatifs dans la mise en œuvre des engagements relatifs à **la violence sexuelle et sexiste**. Des progrès en matière de **protection de l'enfance** ont été rendus possibles grâce à des réformes législatives. Des efforts supplémentaires s'imposent pour garantir que les engagements sont définis et mis en œuvre à l'aune d'une approche fondée sur des considérations [d'âge, de genre et de diversité](#). Des avancées ont été obtenues en vue de résoudre de graves situations d'apatridie, notamment grâce à l'établissement de procédures de détermination du statut d'apatridie (Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Kazakhstan, Turkménistan et Ukraine) et à l'adoption de plans d'action nationaux (République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Géorgie, Madagascar, Namibie, Nigeria, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud et Ouganda). Tout progrès futur est tributaire d'un soutien financier renforcé à l'intention des nombreux pays d'accueil qui ont pris des engagements dans ces domaines. En mettant à profit le haut niveau de mobilisation des États membres

et d'autres acteurs concernant la **Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admissions**, un engagement plus net en faveur d'un programme pluriannuel de réinstallation est nécessaire. On recense des initiatives encourageantes pour améliorer l'accès aux **voies complémentaires d'admission et au regroupement familial** (mobilité de la main-d'œuvre au Canada, en Australie et au Royaume-Uni). Les États doivent redoubler d'efforts en ce sens pour intensifier les solutions dans des pays tiers, sur les plans du nombre d'admissions, de l'assouplissement des prérequis administratifs, de l'augmentation de l'aide financière et du renforcement du soutien accordé au parrainage communautaire.

En dépit des contraintes mentionnées par les acteurs ayant pris des engagements en **Europe**, notamment la pandémie, les procédures difficiles et les retards en matière de réinstallation et de voies complémentaires d'admission, plusieurs pays, y compris la Moldavie, la Belgique, la Finlande et l'Italie, ont réalisé des progrès considérables pour mettre en œuvre leurs engagements en matière d'accueil, de réinstallation, d'intégration locale et de solutions dans des pays tiers. Des améliorations significatives ont été apportées à la législation de la Géorgie, de la Suisse et de la Norvège en matière d'inclusion, de droit d'asile et de protection des personnes en général. De grands progrès ont également été réalisés pour prévenir et réduire le phénomène d'apatridie à Malte, en Macédoine du Nord, au Portugal, au Monténégro, en Albanie et en Bulgarie. L'Espagne et l'Italie ont bien avancé dans la mise en œuvre de leurs engagements en faveur du parrainage communautaire et de la mise en place d'un couloir dédié à l'aide humanitaire.

Sur **le continent américain**, l'état des lieux a révélé que malgré un certain nombre de contraintes, notamment l'instabilité politique, les changements dans la direction gouvernementale et une hostilité grandissante à l'égard des réfugiés, les pays avaient réalisé des progrès considérables pour mettre en œuvre leurs engagements en matière d'accueil, de réinstallation, de solutions dans des pays tiers et d'intégration locale, un enjeu fondamental pour assurer la sécurité des personnes. C'est notamment le cas de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Mexique, du Costa Rica, de l'Équateur, du Salvador, de la Colombie, et de la République dominicaine.

Dans la région de **l'Asie et du Pacifique**, on a constaté des progrès notables pour améliorer la protection générale des personnes et les politiques d'inclusion et ouvrir la voie à davantage de solutions possibles, et ce, en dépit de la survenance de deux situations d'urgence majeures en Afghanistan et au Myanmar. Les pays de la région ont progressé dans la réalisation des engagements définis en matière de lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix (Japon, République de Corée) et de partage des responsabilités, notamment dans le cadre de la plateforme

dédiée à la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans. Le groupe de coordination de la plateforme, sous la direction de l'Union européenne (UE) dont la présidence a été prolongée jusqu'à fin 2022, a revu ses priorités à l'aune de la nouvelle réalité en Afghanistan, tout en continuant à porter assistance aux réfugiés dans les principaux pays d'accueil et à réaliser des investissements en vue d'éventuelles solutions. De nombreux pays ont pris des mesures pour prévenir et réduire le phénomène d'apatridie, notamment grâce à un processus de recensement inclusif (Tadjikistan, Turkménistan), à l'accès à l'enregistrement des naissances et à des procédures de détermination du statut d'apatride (Kazakhstan, Kirghizistan) ou encore à la naturalisation (Philippines). Malgré la fermeture des frontières du fait de la pandémie, des pays ont progressé dans la mise en œuvre des engagements définis au titre de la Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admissions (Japon, République de Corée) ainsi qu'en matière d'amélioration de l'accès au droit d'asile au moyen de réformes des lois et des politiques (République de Corée, Thaïlande).

En **Afrique australe**, plusieurs pays ont réalisé des avancées dans la mise en œuvre de leurs engagements visant à renforcer leurs capacités de protection des personnes, notamment dans les domaines de l'enregistrement des naissances (République démocratique du Congo), de l'apatridie (République démocratique du Congo, Namibie et Madagascar), de l'hébergement (Malawi), des solutions (Zambie), de l'énergie et des infrastructures (Zambie) et du changement climatique (Maurice).

Concernant **la région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs**, malgré les contraintes relevées par les entités ayant pris des engagements, notamment la pandémie, les problèmes de connectivité, le nombre limité de données, les conflits et l'insécurité politique, plusieurs pays ont réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de leurs engagements. L'adoption par la Somalie d'une stratégie nationale pour chercher des solutions durables vient illustrer le type d'approche globale requise dans le contexte d'aujourd'hui. Des progrès notables ont été observés dans les engagements en matière de politique inclusive pris par Djibouti, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda. Alors que les restrictions des déplacements, les confinements et les situations politiques complexes ont nui aux rapatriements volontaires à grande échelle, il importe de relever que les engagements en matière de retour au Burundi, en République centrafricaine, au Cameroun et au Mali ont néanmoins été mis en œuvre ou sont en cours de réalisation.

En **Afrique de l'Ouest et centrale**, malgré les contraintes relevées par les entités ayant pris des engagements, plusieurs pays ont renforcé leurs politiques d'inclusion dans les domaines de la santé, de l'éducation, des moyens de subsistance, de la protection sociale, de la protection des personnes et des solutions, notamment au Liberia, au Nigeria, au Burkina Faso, au Tchad et en Côte d'Ivoire.

Au **Moyen-Orient et en Afrique du Nord**, un certain nombre de pays ont développé leurs capacités à fournir aux réfugiés ou aux personnes en situation apparentée des solutions dans le domaine de l'éducation (Égypte), un accès égal aux services de soins de santé primaires et une protection juridique grâce à

l'enregistrement et à la documentation (Maroc), tandis qu'une approche multipartite solide, impliquant plus particulièrement les **organisations non gouvernementales** (ONG), les villes et le milieu universitaire, a permis de renforcer la sécurité des personnes et d'augmenter les possibilités de solutions dans la région.

## Amériques

Nombre total d'engagements **239**  
**22 %** ont été remplis  
**52%** sont en cours

2021

**33** nouveaux engagements  
**14 %** des nouveaux engagements à l'échelle mondiale  
**83 %** ont été mis à jour

## MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Nombre total d'engagements **70**  
**20 %** ont été remplis  
**42 %** sont en cours

2021

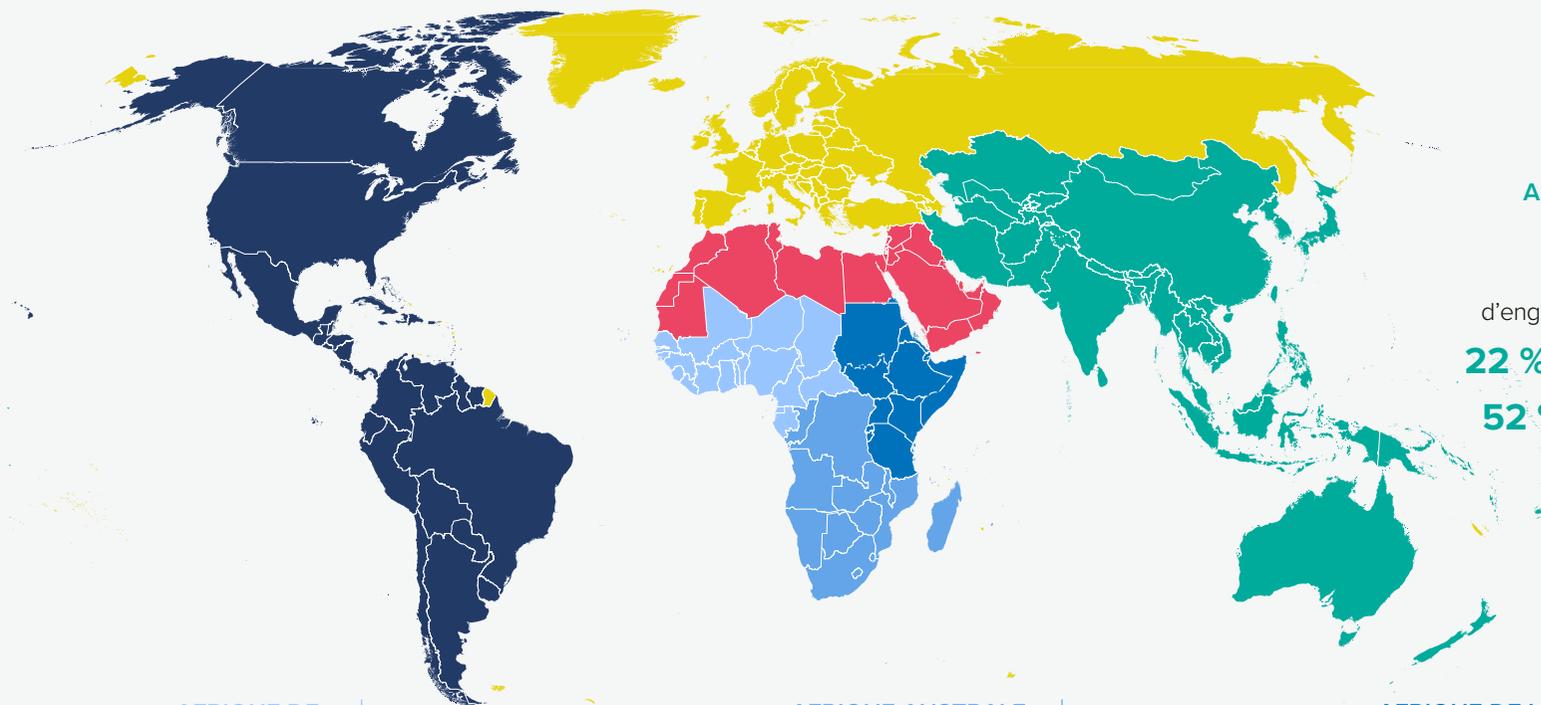
**13** nouveaux engagements  
**6 %** des nouveaux engagements à l'échelle mondiale  
**60 %** ont été mis à jour

## EUROPE

Nombre total d'engagements **465**  
**39 %** ont été remplis  
**53 %** sont en cours

2021

**115** nouveaux engagements  
**50 %** des nouveaux engagements à l'échelle mondiale  
**77 %** ont été mis à jour



## ASIE-PACIFIQUE

Nombre total d'engagements **130**  
**22 %** ont été remplis  
**52 %** sont en cours

2021

**13** nouveaux engagements  
**14 %** des nouveaux engagements à l'échelle mondiale  
**83 %** ont été mis à jour

## AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE

Nombre total d'engagements **146**  
**15 %** ont été remplis  
**27 %** sont en cours

2021

**19** nouveaux engagements  
**8%** des nouveaux engagements à l'échelle mondiale  
**87 %** ont été mis à jour

## AFRIQUE AUSTRALE

Nombre total d'engagements **152**  
**Aucun** engagement rempli  
**17 %** sont en cours

2021

**15** nouveaux engagements  
**7 %** des nouveaux engagements à l'échelle mondiale  
**73 %** ont été mis à jour

## AFRIQUE DE L'EST, CORNE DE L'AFRIQUE ET GRANDS LACS

Nombre total d'engagements **118**  
**3 %** ont été remplis  
**56 %** sont en cours

2021

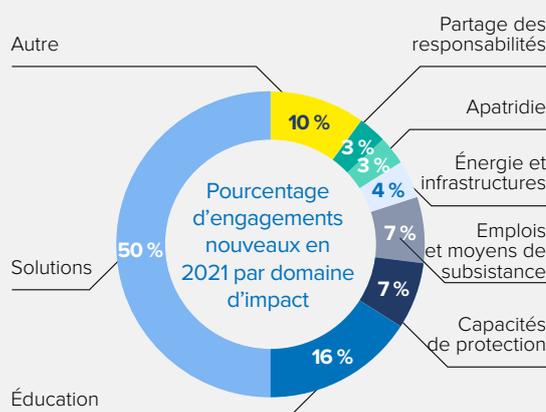
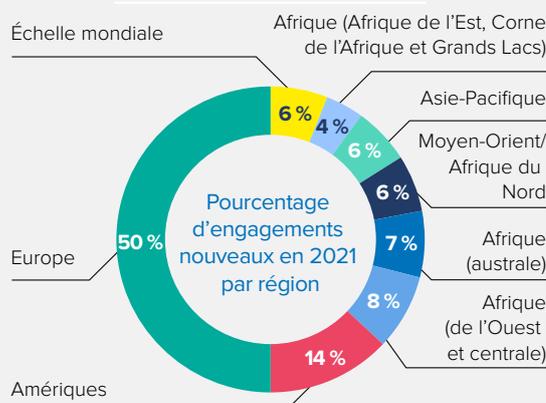
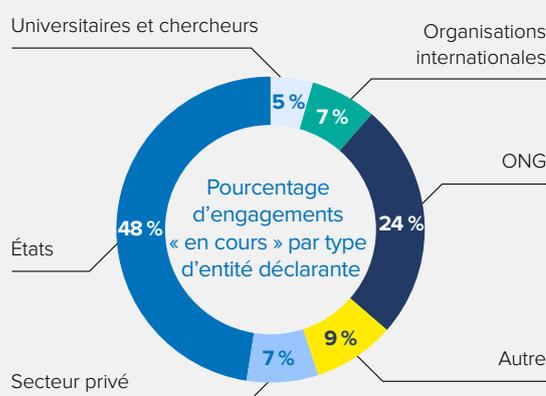
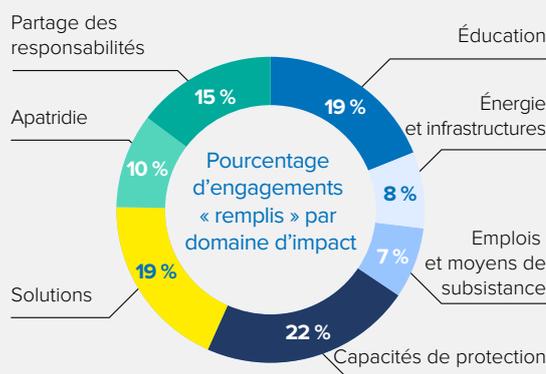
**9** nouveaux engagements  
**4 %** des nouveaux engagements à l'échelle mondiale  
**70 %** ont été mis à jour

## Rapports sur les engagements pris au titre du Forum mondial sur les réfugiés

Fin 2021, le HCR a reçu des rapports concernant la mise en œuvre de 821 engagements pris au titre du Forum mondial sur les réfugiés ; 75 % d'entre eux étaient en cours de réalisation et 162 avaient été accomplis. De plus, 231 nouveaux engagements ont été pris au moyen du [tableau de bord du Forum mondial sur les réfugiés](#). Le HCR a également travaillé avec des gouvernements et d'autres partenaires pour faciliter la mise en correspondance des engagements en matière de politiques des pays d'accueil avec les engagements en matière de financement, de matériel et d'assistance technique destinés à leur mise en œuvre. Cette politique de rapprochement peut réellement contribuer au partage des responsabilités et à la mise en œuvre efficace des engagements. Le processus d'établissement des bilans et les déclarations prononcées lors de la Réunion des hauts responsables ont souligné la nécessité d'un engagement accru de la part des États donateurs et des autres partenaires à l'appui de cette politique.

À cet égard, le jumelage des engagements du **Rwanda** et du **Danemark** a été l'un des tout premiers réalisés à la suite du Forum mondial sur les réfugiés de 2019. Le Danemark s'est engagé à verser 1,5 million de dollars US pour soutenir l'engagement du Rwanda en matière d'emplois et de moyens de subsistance relativement à un projet de plantation de thé, qui profitera à 1 883 ménages, dont 728 sont composés de réfugiés, sur une période de trois ans. En tant que co-organisateur du Forum mondial sur les réfugiés, **l'Allemagne** a montré l'exemple en fournissant un soutien financier et technique à l'engagement pris par **l'Éthiopie** en matière d'énergie. De même, à l'aide de son programme de solutions d'énergie dans les situations de déplacement, l'Allemagne soutient l'engagement de **l'Ouganda** visant à mettre en place son plan d'action pour l'énergie durable. L'Allemagne a par la suite appuyé l'engagement éducatif de la **Turquie** visant à renforcer l'accès à l'enseignement technique et professionnel et aux établissements de formation pour les réfugiés et les enfants des communautés d'accueil. En versant une contribution de 3,1 millions d'euros au HCR, **la Belgique** apporte son soutien aux engagements de **l'Ouganda** dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé.

Le **Groupe d'appui à la capacité d'asile**, une initiative du Pacte mondial sur les réfugiés, constitue un outil prometteur de mise en correspondance des engagements dans l'optique d'améliorer le droit d'asile dans les pays d'accueil. Parmi les jumelages réalisés dans le cadre du Groupe d'appui à la capacité d'asile, on peut citer les exemples suivants : 1) **La Nouvelle-Zélande** renforcera les capacités en matière d'informations sur le pays d'origine aux **Philippines** ; 2) le **Bureau européen d'appui en matière d'asile** (connu sous le nom d'Agence de l'Union européenne pour l'asile depuis janvier 2022) et le **Niger** établiront une coopération bilatérale pilote pour renforcer le droit d'asile et les capacités d'accueil au Niger ; 3) **la France** et **le Tchad** s'attacheront à mettre en



À l'heure actuelle, le HCR a reçu des rapports sur plus de

**820 engagements**

**Plus des 3/4 des rapports ont été établis en 2021**

**75 %** des engagements sont en cours

**6 %** sont en phase de planification

Près de **20 % des engagements** faisant l'objet d'un rapport – soit 162 engagements – ont été remplis depuis le Forum mondial sur les réfugiés.



**231 nouveaux engagements** ont été réceptionnés en 2021. Environ **60 % ciblent les solutions** et **20 % l'éducation**

application la loi relative au droit d'asile au Tchad et à renforcer ses capacités d'accueil ; 4) **la France** aidera **le Niger** à réformer le cadre d'application de son droit d'asile et à réaliser une autoévaluation du déficit de capacités ; 5) **le Canada** accompagnera **le Mexique** pour renforcer ses capacités de production et d'enregistrement des informations sur le pays d'origine ; et 6) **le Danemark** soutiendra **le système d'asile du Kenya** par une contribution de 10 millions de couronnes danoises (1,5 million de dollars US).

Dans le cadre du sous-cycle/cycle de financement à l'intention des réfugiés et des communautés d'accueil de l'Association internationale de développement (IDA), les **engagements** du Groupe de la Banque mondiale concordent avec **16 engagements pris au titre du Forum mondial sur les réfugiés** par certains pays d'accueil, à savoir **le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, Djibouti, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda et l'Ouganda**, dans différents domaines dont l'éducation, la santé, la protection sociale et l'emploi, la viabilité sociale et l'inclusion. Ces situations ont démontré l'ampleur de la coopération déjà en place pour faire progresser les politiques d'inclusion dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, qui s'apparentait de fait à un jumelage des engagements. Plus de 80 exemples de concordance des engagements pris par les gouvernements et d'autres parties prenantes dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés, susceptibles de donner lieu à des rapprochements, ont été recensés.

## État d'avancement des projets du Pacte mondial sur les réfugiés

Des progrès notables ont été réalisés en matière de mise en service des trois **plateformes d'appui régionales** lancées à l'occasion du premier Forum mondial sur les réfugiés en vue de mobiliser un soutien. Les plateformes d'appui sont un exemple de l'action menée au titre du Pacte mondial sur les réfugiés, et sont essentielles pour favoriser une plus grande solidarité et un meilleur partage des responsabilités en dirigeant et en organisant un soutien politique, stratégique et financier au bénéfice des gouvernements d'accueil et des pays d'origine, et ce, dans un cadre structuré et cohérent. Les enseignements qui ont été tirés depuis leur lancement en 2019 montrent qu'elles doivent impérativement se concentrer sur la mobilisation d'un soutien international en faveur de résultats concrets au service des réfugiés et des communautés d'accueil. Il s'agit d'un prérequis incontournable pour demeurer crédibles et entretenir la mobilisation des pays d'accueil, des pays d'origine, des organisations régionales et de tout un éventail de parties prenantes actives au sein

de la communauté internationale. Il ressort également que ces plateformes sont plus efficaces dès lors qu'elles font preuve de souplesse et se concentrent sur des activités et actions à l'échelle du pays susceptibles de se traduire par des changements concrets pour les rapatriés, les réfugiés et leurs hôtes. Cette souplesse et ce pragmatisme de principe se sont révélés indispensables, en particulier dans des pays comme l'Afghanistan. Le lancement d'une quatrième plateforme est envisagé pour faire face à la situation des réfugiés de la République centrafricaine.

**Le Clean Energy Challenge** (Défi Énergie propre) a élargi le nombre de partenaires mobilisés pour approvisionner les réfugiés en énergie. La Norvège a mis en œuvre ses engagements énergétiques. L'Allemagne a amplifié son soutien aux infrastructures d'énergie, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, au fonds de développement et d'innovation de la coalition Smart Communities, et à l'Ouganda pour faire avancer son plan en faveur de l'énergie durable. Dans le cadre du **Plan d'action mondial pour des solutions énergétiques durables dans les situations de déplacement**, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le HCR coordonnent leurs efforts pour mettre les engagements énergétiques pris par les donateurs et les partenaires de développement en correspondance avec ceux pris par les pays d'accueil comme le Tchad, l'Éthiopie, le Soudan du Sud, l'Ouganda et la Zambie.

**Le Groupe d'appui à la capacité d'asile** a favorisé d'importants jumelages de ce type en matière de réforme des législations nationales encadrant le droit d'asile et de simplification des procédures dédiées (voir [ici](#)). Sur les 50 engagements pris par des États relatifs au développement et au renforcement des capacités en matière de droit d'asile et de détermination du statut de réfugiés, 11 sont des propositions d'assistance, ce qui témoigne de la nécessité d'accroître les engagements de ce type dans ce domaine.

**La Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admissions** a donné corps à la vision du Pacte mondial sur les réfugiés. Il s'agit d'un plan d'action mondial visant à accroître les possibilités de réinstallation et de voies complémentaires d'admission, à élargir le nombre de pays et acteurs engagés et à améliorer la disponibilité et la prévisibilité des solutions dans des pays tiers au service des réfugiés. Si cette stratégie a fait office de feuille de route de 2019 à 2021, elle continuera à servir de cadre pour renforcer les solutions dans des pays tiers après 2021, dans l'objectif d'atteindre 3 millions de réfugiés d'ici fin 2028. Un plan d'action et de financement pluriannuel est nécessaire pour préparer le terrain en vue de ces objectifs.

Le **réseau universitaire interdisciplinaire mondial (GAIN)** a permis d'importants progrès dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la solidarité universitaire auprès des réfugiés. Parmi les faits marquants de l'année 2021, on peut citer l'élaboration [du programme de l'UNISTAR](#) destiné aux équipes d'encadrement universitaire pour promouvoir l'inclusion réelle des réfugiés, l'extension du [modèle des chaires universitaires De Mello](#) à la République dominicaine et à l'Éthiopie, et la collaboration avec l'Académie mondiale des sciences de l'UNESCO et le réseau des Universitaires en danger en vue de coordonner le placement d'universitaires et d'étudiants afghans en dehors de l'Afghanistan. Le réseau GAIN a également travaillé en étroite collaboration avec le Réseau pour la recherche et l'engagement local en faveur des réfugiés (LERRN) et l'Association internationale pour l'étude des migrations forcées (IASFM), afin de garantir la participation significative des réfugiés universitaires à la recherche académique consacrée aux déplacements forcés.

## Tables rondes préparatoires

[Cinq tables rondes préparatoires](#) se sont tenues en amont de la Réunion des hauts responsables et se sont ouvertes par la présentation du [rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés](#), qui a servi de base de travail aux discussions des tables rondes suivantes et à la Réunion des hauts responsables. En dépit des difficultés entourant la disponibilité et la qualité des données, il a été admis par un large consensus que le rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés constituait un point de référence solide et concret permettant d'éclairer la suite de l'action menée au titre du Pacte mondial sur les réfugiés et d'orienter les engagements en vue du prochain Forum mondial sur les réfugiés. Dans le cadre de cette session, il a été indiqué que des moyens plus importants et des processus susceptibles de délivrer des données plus inclusives étaient nécessaires pour assurer un suivi efficace du partage de la charge et des responsabilités. Les données disponibles révèlent un besoin urgent de partager davantage la charge et les responsabilités, au moyen de financements à la fois plus souples et plus prévisibles, de possibilités de solutions, de mesures susceptibles d'accroître l'autonomie des réfugiés et des communautés d'accueil, et d'une meilleure coordination des programmes humanitaires et de développement.

À la suite de la présentation du rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés, une table ronde virtuelle consacrée au **financement** en faveur des situations de réfugiés a été organisée. En dépit d'une tendance à la hausse concernant le financement octroyé aux pays dotés d'un niveau de revenus moins élevé qui accueillent des réfugiés, il a été admis par consensus qu'un financement plus important était nécessaire pour faire face aux besoins croissants associés à la hausse du nombre de réfugiés, à la proportion d'entre eux dont la situation perdure et aux effets socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Il convient de diversifier et d'élargir le socle des donateurs et contributeurs ; de favoriser davantage les synergies entre le financement, les acteurs et les interventions dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement ; de renforcer les partenariats multipartites ; de déployer à grande échelle les méthodes innovantes ; et d'intégrer la collecte de données générales et probantes

portant sur le financement en faveur des situations de réfugiés ainsi que sur l'autonomie des réfugiés et des communautés d'accueil.

La table ronde virtuelle consacrée aux **partenariats** s'est intéressée au rôle déterminant de la collaboration renforcée, au travers des partenariats multipartites actuels et nouveaux, notamment des arrangements nationaux et régionaux d'un genre nouveau visant à partager davantage les responsabilités. Cette session a réaffirmé la valeur d'une approche à l'échelle de la société, de l'adaptation au contexte local, de l'inclusion et des efforts pérennes, au moyen de partenariats nouveaux ou renforcés, pour garantir l'autonomie et la protection des personnes, en s'appuyant sur des exemples issus du secteur privé, des organisations sportives, du milieu de l'aide juridique, des organisations dirigées par des réfugiés, des agences des Nations Unies, des autorités locales, des États et d'autres acteurs.

La table ronde virtuelle relative à l'**autonomie** a pour sa part rappelé l'importance des approches inclusives en matière d'éducation, de moyens de subsistance et de santé, et, à ce titre, a mis en avant des réalisations concrètes dans différents pays. Les réfugiés sont les mieux placés pour parler de leurs difficultés, besoins et aspirations pour l'avenir, autant d'enjeux qui doivent être pris en compte pour créer des conditions propices à la paix sur le long terme. Cependant, d'une façon générale, les avancées ont été considérablement ralenties par la pandémie. Le rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés a démontré qu'il est indispensable d'accroître l'aide internationale pour renforcer l'autonomie des réfugiés et des communautés d'accueil, tout comme leur accès aux vaccins contre le COVID-19. Cette table ronde a par la suite souligné l'importance de s'assurer que des cadres organisationnels de protection des personnes sont en place afin de permettre la réalisation des objectifs d'autonomie. Les considérations relatives à l'âge, au genre et à la diversité doivent être généralisées dans l'ensemble des programmes, des données pertinentes et autres domaines se rapportant aux engagements du Forum mondial sur les réfugiés. Près de la moitié des réfugiés dans le monde sont des enfants. Il importe d'intensifier l'enregistrement des naissances, la protection de l'enfance, l'accès à l'éducation et à d'autres droits des enfants, notamment leur participation aux décisions qui les concernent.

La table ronde virtuelle consacrée aux **solutions** a insisté sur le fait que les États et autres parties prenantes devaient mener davantage d'actions et d'efforts collectifs en vue de trouver des solutions durables pour les réfugiés, qu'il s'agisse de situations nouvelles ou anciennes. L'importance d'une approche à l'échelle de la société dans l'optique de trouver des solutions a été mise en avant. Un plus grand nombre de pays ont été invités à jouer un rôle de premier plan et à proposer des options de réinstallation et des voies complémentaires d'admission. Il convient d'élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers aussi bien au moyen d'accords plus souples qu'en éliminant certains obstacles administratifs existants, par exemple en facilitant l'accès au regroupement familial et à d'autres voies officielles. Une collaboration plus prévisible entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement est souhaitée afin de proposer des approches intégrées, tant au niveau de l'intégration locale qu'à celui du retour volontaire et de la réintégration dans les pays d'origine.

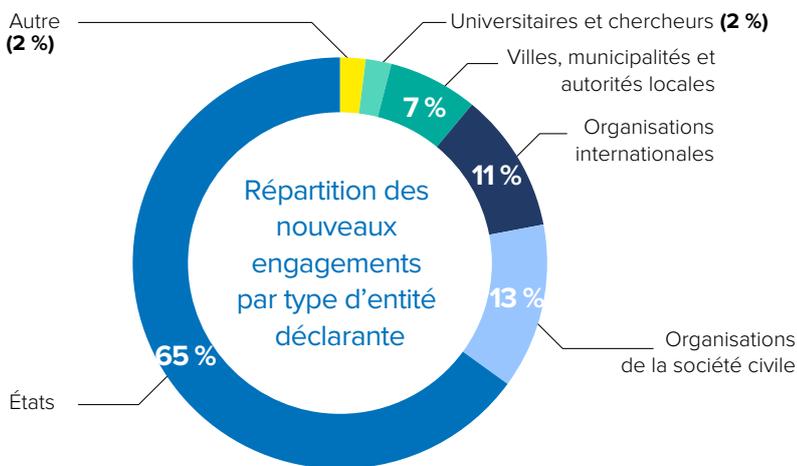
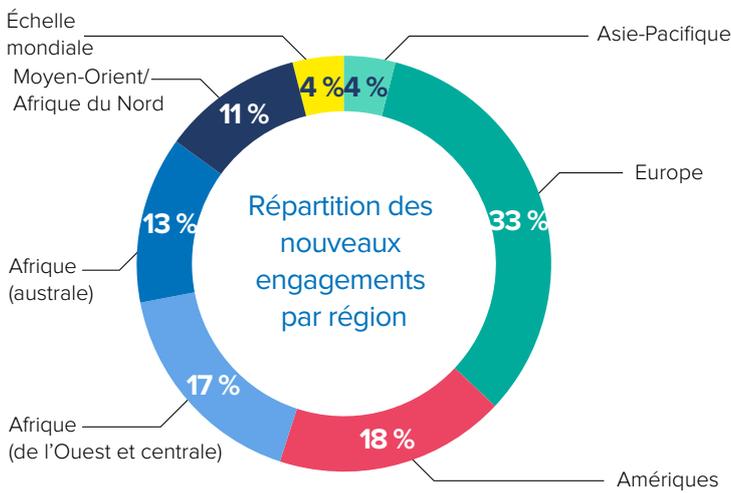
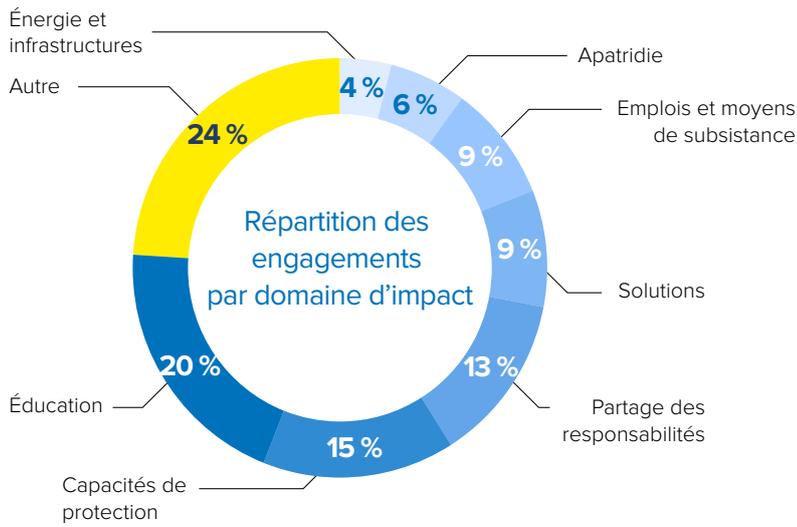
SUISSE. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, préside la Réunion des hauts responsables qui s'est tenue virtuellement à Genève les 14 et 15 décembre 2021. De gauche à droite : S.E. Mme l'ambassadrice Shara Duncan Villalobos, Représentante permanente adjointe du Costa Rica ; S.E. M. l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse ; M. Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ; Mme Ellen Hansen, Cheffe du Service de la gouvernance, HCR.  
© HCR/Mark Henley



# Synthèse de la Réunion des hauts responsables

La Réunion des hauts responsables s'est tenue virtuellement et comprenait plusieurs groupes de discussion, conférences ciblées, interventions de représentants des États et d'autres parties prenantes, et séances parallèles, le tout ayant abouti à une série de [recommandations](#) concrètes. Elle a attiré plus de **1 500 participants en ligne**, notamment des hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé et d'autres parties prenantes. Plus de **130 réfugiés** avaient été invités et ont appelé à renforcer la participation des réfugiés aux processus de prise de décisions qui touchent directement

leur vie et leur avenir. Depuis les 1 400 premiers engagements pris lors du tout premier Forum mondial sur les réfugiés en 2019, 231 nouveaux engagements ont été pris, dont **58 nouveaux engagements et initiatives** annoncés à l'occasion de la Réunion des hauts responsables. En outre, environ **350 contenus ont été soumis** pour mettre en avant les bonnes pratiques, les progrès et les recommandations liés au Pacte mondial sur les réfugiés, et ont été intégrés à [l'espace virtuel](#) de la Réunion des hauts responsables.



**1 500**  
participants en ligne

Plus de  
**130** réfugiés  
ont été invités à participer

**350**  
contenus ont été soumis  
sur l'espace virtuel de la  
Réunion des hauts  
responsables

**58** nouveaux  
engagements ont été  
annoncés lors de la  
Réunion des hauts  
responsables

## Les groupes de discussion

Trois groupes de discussion ont été organisés pour évoquer les priorités fondamentales de la Réunion des hauts responsables. Le premier groupe, intitulé « [Élargir le soutien au moyen du partage des responsabilités](#) », s'est penché sur les progrès réalisés en matière d'élargissement des engagements des États, du secteur privé, des acteurs du développement et d'autres parties prenantes, un enjeu fondamental pour atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Les intervenants ont réfléchi à la façon de faire participer davantage d'acteurs, de faciliter des approches innovantes en matière de partenariats et de solidarité et de tirer parti des arrangements nationaux et régionaux, à l'instar des plateformes d'appui, afin d'obtenir un soutien plus large et de meilleurs résultats au bénéfice des réfugiés et des communautés d'accueil.

Le deuxième groupe, « [Faire avancer la mise en œuvre des engagements et des projets du Pacte mondial sur les réfugiés](#) », s'est intéressé à des exemples précis d'avancées concernant la mise en œuvre des engagements et des projets dans des domaines thématiques clés et a détaillé la façon dont l'on pourrait développer davantage le soutien en la matière. Ce groupe a fait état de progrès considérables et concrets dans la mise en œuvre des engagements et d'une implication remarquable des différents partenaires engagés en faveur des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. De nombreux intervenants ont par ailleurs mentionné l'importance du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, ainsi que la nécessité d'un soutien financier accru. De nombreux exemples relatifs au lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix ont été partagés, à l'instar du guide pratique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Amérique centrale destiné à accompagner l'inclusion des réfugiés dans les plans de développement locaux et à proposer plus de possibilités d'emplois, ou encore du Plan régional pour les réfugiés et la résilience, co-dirigé par le HCR et le PNUD.<sup>1</sup> Désormais, plusieurs acteurs prennent spécifiquement en compte les déplacements forcés dans leurs propres stratégies. En outre, le Partenariat mondial pour l'éducation, dans sa réponse au COVID-19, a mobilisé 500 millions de dollars US dans le cadre de plans pour l'éducation en soutien aux réfugiés au Cameroun, au Tchad et au Kenya. L'approche progressive de lutte contre la pauvreté a été mise en œuvre dans 46 pays et a profité à plus de 45 000 personnes. La nécessité de reconstruire le système mondial afin d'élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers a été soulignée, dans l'objectif d'atteindre 3 millions de réfugiés d'ici fin 2028. Les États-Unis d'Amérique se sont engagés à rétablir leurs capacités et infrastructures de réinstallation et à donner la priorité aux voies complémentaires d'admission.

Enfin, le dernier groupe, intitulé « [Recommandations pour l'avenir](#) », s'est attaché à repérer les domaines dans lesquels une action est nécessaire à l'avenir pour faire face aux défis, lacunes et opportunités, notamment en continuant à mettre en œuvre les engagements actuels ; en élaborant de nouveaux engagements, y compris des engagements

conjoint, qui pourraient être annoncés lors du prochain Forum mondial sur les réfugiés ; en établissant de nouveaux partenariats et en mobilisant de nouveaux acteurs ; et en renforçant l'engagement dans les situations de réfugiés. Des recommandations ont été formulées ; elles mettent l'accent sur la participation des réfugiés et des jeunes, le rôle du secteur privé et la nécessité d'un renforcement de la solidarité internationale, en particulier à l'égard des pays d'accueil. Afin d'encourager le secteur privé à s'engager de façon plus concrète, la Société financière internationale (SFI), dans le cadre d'une initiative commune avec le HCR, s'efforce de concevoir des programmes sur mesure qui tirent parti des forces des partenaires du secteur privé. La Colombie a demandé un appui international renforcé pour l'aider à tenir ses engagements afin d'assurer la protection des Vénézuéliens et de leur garantir l'accès aux services essentiels, au titre de la responsabilité collective. En outre, la demande en faveur d'une approche à l'échelle de la société est forte. Une telle approche permet d'exploiter l'ensemble unique de compétences et de savoir-faire des différentes parties prenantes mobilisées, en accordant une attention particulière aux réfugiés, au secteur privé et aux pays d'accueil. En plus de la mobilisation d'un grand nombre de parties prenantes, ces dernières sont fortement invitées à mener des actions complémentaires les unes des autres. Étant donné que de nouveaux besoins continuent à apparaître, les engagements ont été renouvelés en vue de soutenir les efforts qui sauvent des vies et offrent une assistance aux réfugiés en matière de protection, d'inclusion, de résilience et de solutions. L'UE a réaffirmé son engagement continu et accru concernant le droit d'asile : elle prévoit 60 000 places destinées à la réinstallation et à des admissions pour motifs humanitaires en 2021 et 2022, et s'est fixé pour objectif de consacrer 10 % des quelque 80 milliards d'euros de son « instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde (2021-2027) » au droit d'asile et aux migrations, ce qui aura pour effet de favoriser les aides bilatérales et la promotion de solutions dans le cadre d'approches régionales.

## Conférences ciblées

Lors de la Réunion des hauts responsables, quatre conférences ciblées ont été organisées. La première, le 14 décembre, était consacrée aux [plateformes d'appui](#) et a mis en avant les progrès réalisés par les [trois plateformes](#). Elle a ainsi démontré que les solutions, en l'occurrence l'objet même des plateformes de soutien, exigent un mélange d'engagement politique, de soutien financier et d'expertise technique. Elle a ensuite attiré l'attention sur les partenariats et la collaboration qui sont au cœur des plateformes, en particulier l'engagement des pays d'accueil, des pays d'origine et des donateurs, qui sont cruciaux pour mobiliser la volonté politique afin d'obtenir des progrès en matière de solutions. Les plateformes d'appui se sont révélées être les manifestations les plus concrètes des progrès réalisés en matière de partage de la charge et des responsabilités depuis que le Pacte mondial sur les réfugiés a été institué.

<sup>1</sup> Le Plan régional pour les réfugiés et la résilience est une plateforme stratégique de coordination, de planification, de plaidoyer et de financement à destination des partenaires humanitaires et de développement afin de répondre à la crise syrienne. Il est composé d'un plan régional et de cinq parties distinctes qui concernent la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Irak, et l'Égypte, et mobilise plus de 270 partenaires. ([Le Plan régional pour les réfugiés et la résilience – En réponse à la crise syrienne](#))



PAKISTAN. Un pionnier réfugié et handicapé se bat pour lever les obstacles à l'éducation. © HCR/Saiyna Bashir

La plateforme de la **stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans** a évolué, passant d'une approche classique de rapatriement volontaire et de réintégration durable au souci supplémentaire de faire face aux déplacements (internes) de grande ampleur causés par la crise d'août 2021, tout en maintenant et en augmentant le soutien apporté aux principaux pays d'accueil. Le groupe de coordination dédié, tant au niveau mondial qu'à l'échelle des pays, a travaillé étroitement avec des partenaires locaux afin de fournir des solutions et des services de base aux populations réfugiées existantes, tout en garantissant son soutien et sa protection aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux rapatriés, ainsi qu'aux communautés qui les accueillent en Afghanistan, et ce, à l'aide d'un programme régional élaboré dans le cadre des domaines prioritaires pour le retour et la réintégration.

Dans le cadre de la Déclaration de Nairobi, l'**Autorité intergouvernementale pour le développement** (IGAD) est passée d'un discours axé exclusivement sur le rapatriement comme seule solution acceptable pour les réfugiés somaliens à une approche plus nuancée, incluant d'autres voies possibles comme l'inclusion. Cette plateforme a fait office de dispositif particulièrement utile pour mettre l'accent sur la contribution des réfugiés aux économies locales, et a permis de favoriser des partenariats et des coordinations stratégiques entre plusieurs parties prenantes, à l'échelle locale, régionale et nationale. De plus, elle s'est révélée indispensable pour promouvoir une approche régionale dirigée par les gouvernements en partenariat avec d'autres acteurs en vue d'arriver à des solutions, notamment dans le cadre de l'Initiative pour des solutions au Soudan et au Soudan du Sud.

Le **Cadre régional global de protection et de solutions** (MIRPS), en tant qu'acteur régional incontournable pour renforcer la protection des personnes, a quant à lui indiqué que ses groupes de travail constituaient l'un des mécanismes fondamentaux pour discerner les défis communs et des recommandations en vue de mettre en œuvre des politiques et des programmes destinés à faire face aux déplacements forcés. En outre, cette plateforme a annoncé que plus de 110 millions de dollars US, levés à l'occasion de sa journée de solidarité en juin 2021, seraient versés pour soutenir les

organisations humanitaires internationales et les organisations de la société civile qui interviennent dans la région.

La conférence intitulée « **Le rôle du Pacte mondial sur les réfugiés dans l'action climatique et les déplacements** », organisée le 14 décembre, a fait le bilan des progrès réalisés et a suggéré de possibles domaines d'engagement pour l'avenir. Les intervenants ont reconnu que la dégradation du climat et de l'environnement ainsi que les catastrophes naturelles interagissent de plus en plus avec les facteurs de déplacement, en aggravant des vulnérabilités préexistantes, les conflits et les déplacements, autant de défis qu'il importe de relever. De même, ils ont convenu que l'action climatique contribue de manière considérable à la réalisation d'au moins trois des quatre objectifs généraux du Pacte mondial sur les réfugiés : elle allège la pression sur les pays d'accueil, renforce l'autonomie des réfugiés et favorise les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité. Par conséquent, la réussite du Pacte mondial sur les réfugiés est étroitement liée à l'action climatique dans les situations de réfugiés. Dans le cadre de la conférence, le **Fonds de protection environnementale des réfugiés** a été présenté. Il s'agit d'une nouvelle initiative de financement qui renforcera et intensifiera nettement le reboisement et les programmes d'accès à des combustibles propres pour la cuisson dans les communautés qui accueillent des réfugiés dans des zones climatiquement vulnérables à travers le monde, et ce, en fournissant des ressources sur le long terme et un renforcement des capacités techniques pour faire face à ces besoins.

La conférence ciblée intitulée « **La Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admissions** » du 15 décembre a porté sur les bonnes pratiques et les domaines où une action future est attendue pour relever ces défis. Les intervenants se sont penchés sur de possibles manières d'accroître la réinstallation et les voies complémentaires d'admission pour apporter des solutions aux situations de réfugiés. La conférence a souligné que la pandémie de COVID-19 ne devait pas ralentir la mise en place des voies d'admission pour les réfugiés, et que la réinstallation était et devait rester l'outil privilégié en vue de protéger les populations les plus à risque. Il a été convenu que le

regroupement familial demeure un dispositif incontournable afin que les familles ne soient pas séparées. Les intervenants ont également encouragé les efforts visant à recenser des solutions créatives dans l'optique de la réinstallation, y compris les entretiens à distance. De même, ils ont insisté sur le fait que les partenariats et financements innovants étaient indispensables pour permettre aux réfugiés d'avoir accès aux différentes options qui leur sont proposées.

La conférence ciblée intitulée « [Le rôle du Pacte mondial sur les réfugiés dans la riposte à moyen et à long termes à la pandémie de COVID-19](#) », qui s'est tenue le 15 décembre, a examiné les effets disproportionnés de la pandémie sur les réfugiés et les personnes déplacées de force à l'aune des enjeux suivants : les droits individuels, la sécurité, l'accès à des moyens de subsistance et à un revenu, la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation. La conférence a présenté quelques-uns des efforts déployés pour remédier à ces difficultés, notamment le renforcement des systèmes de santé dans les zones d'accueil des réfugiés, la fourniture d'un soutien psychosocial, l'amélioration de l'inclusion durable des réfugiés dans les systèmes nationaux de santé, la prise en compte des conséquences socio-économiques de la pandémie à moyen et à long termes, le recours à l'assistance en espèces pour la satisfaction des besoins les plus élémentaires, ou encore les efforts menés pour garantir la satisfaction des besoins d'apprentissage des populations les plus marginalisées. En conclusion, il a été rappelé qu'en dépit de toutes les difficultés et de la situation de crise que la pandémie de COVID-19 avait entraînées pour parvenir aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, de nombreux exemples d'adaptation positifs avaient été relevés. La pandémie a également renforcé la nécessité d'inclure les réfugiés dans les programmes de vaccination et l'accès aux services publics. Enfin, elle a eu pour effet d'augmenter la collaboration, le plaidoyer, la promotion des droits, la simplification des services essentiels, les approches à l'échelle de la société et un plus grand appui en faveur des solutions locales donnant la priorité à la protection.

## Les séances parallèles

Le 13 décembre 2021, des séances parallèles ont été organisées et se sont concentrées sur quatre groupes de parties prenantes incontournables identifiés comme tels par le Pacte mondial sur les réfugiés (les organisations sportives, le secteur privé, les réfugiés et les universitaires). Au total, environ 1 300 personnes ont pris part à ces séances parallèles dont le programme était le suivant :

La séance « [Renforcer l'autonomie des réfugiés grâce au sport](#) » a consisté à déterminer dans quelle mesure le sport peut servir de moyen efficace et innovant pour renforcer et faire progresser l'autonomie des réfugiés. Les intervenants ont ainsi partagé leurs expériences positives concernant l'intérêt du sport dans des domaines comme l'éducation, les moyens de subsistance, l'intégration locale et la protection. Cette séance s'est également efforcée d'inspirer, à terme, une collaboration entre les différents groupes de parties prenantes. Elle a démontré que les institutions sportives pouvaient contribuer aux solutions en développant les possibilités d'emploi des réfugiés dans le milieu du sport. Elle a également montré que le sport était un moyen important de créer des voies d'admission en matière d'éducation, ainsi que d'améliorer la capacité des réfugiés les plus jeunes

à apprendre. Il est ainsi prouvé que le sport augmente l'assiduité, l'engagement et l'attention de l'étudiant, ainsi que le bien-être psychosocial. Les principales difficultés résident dans le manque de financement, la discrimination fondée sur le genre, le nécessaire équilibre entre la compétition et le bien-être dans le sport, la collecte de données et d'éléments de preuve relatifs à l'intérêt du sport pour renforcer l'autonomie des réfugiés, ainsi que dans la réglementation et les démarches administratives pour embaucher des réfugiés. Les intervenants ont conclu que le sport devrait être envisagé comme un élément des programmes pour permettre l'autonomie des réfugiés, protéger les jeunes et les enfants réfugiés et favoriser ainsi leur bien-être, et faciliter leur intégration locale de la façon la plus inclusive possible.

La séance « [Inclusion, impact, innovation : pourquoi l'investissement dans les réfugiés crée de la croissance et des opportunités](#) » s'est intéressée aux objectifs et engagements du secteur privé et a mis l'accent sur quelques défis essentiels pour soutenir l'intégration économique et l'autonomie des réfugiés. Les intervenants ont ainsi expliqué que les réfugiés étaient d'une grande valeur pour les entreprises et les sociétés. Par exemple, les réfugiés embauchés présentent un taux de rétention élevé et sont des spécialistes de la résilience. En parallèle, ils rendent les entreprises plus innovantes, diverses et attrayantes pour les consommateurs qui sont plus enclins à réaliser des achats auprès de marques qui soutiennent les réfugiés. Le secteur privé peut contribuer à la cause des réfugiés par plusieurs moyens, à savoir la défense de leurs intérêts ; les dons ; la fourniture de produits et de services innovants ainsi que de savoir-faire ; et le soutien apporté à l'inclusion, l'emploi et l'entreprenariat au sein des populations déplacées de force. Étant donné que les situations de réfugiés tendent à se prolonger et que les défis liés au développement se multiplient, l'inclusion économique, la formation professionnelle et l'assistance technique sont des éléments clés pour réduire les goulots d'étranglement. Toutes les actions qui vont au-delà de l'assistance humanitaire immédiate et constituent un engagement à long terme de la part du secteur privé sont également d'une importance majeure. Les recommandations clés qui ont été formulées ont pour but de clarifier les attentes, notamment pour savoir quand et où intervenir, et de favoriser un environnement propice à un plus grand nombre d'interventions de la part du secteur privé, ainsi que de fournir plus de possibilités à ce dernier d'intervenir au moyen d'instruments de financement, notamment les financements mixtes, qui réduisent les risques et encouragent la participation active des entreprises dans les zones d'accueil des réfugiés.

La séance « [La participation significative des réfugiés](#) » s'est intéressée à la façon dont des personnes ayant vécu une situation de déplacement forcé et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR pouvaient être impliquées dans les discussions relatives aux politiques. Les organisations dirigées par des réfugiés peuvent piloter les interventions qui concernent les réfugiés, au lieu d'être seulement consultées pendant ou après la prise de certaines décisions. Le HCR a annoncé l'organisation du prix de l'innovation pour les ONG [2022](#), qui s'intéresse aux organisations dirigées par des femmes, et a rendu public l'existence d'un nouvel accord de financement destiné à des organisations dirigées par des personnes relevant de la compétence du HCR qui a été mis

à l'essai dans le cadre de 15 interventions. « Rien ne peut être décidé pour nous sans nous » est un message qui a été martelé tout au long de l'événement. Les organisations dirigées par des réfugiés ont relevé une lacune importante : sur plus de 1 600 engagements pris au titre du Forum mondial sur les réfugiés, seulement 69, à savoir moins de 5 %, ont trait à la participation significative des réfugiés, et, parmi eux, 63 ont été élaborés par les personnes déplacées elles-mêmes. On constate également des lacunes et des obstacles pour accéder à une éducation de qualité, aux opportunités économiques et aux ressources, notamment l'accès à une connexion Internet et la reconnaissance juridique des organisations dirigées par des personnes relevant de la compétence du HCR. En dépit de ces difficultés, plusieurs organisations dirigées par des réfugiés ont montré comment elles avaient pu mobiliser une volonté politique au profit de la participation significative des réfugiés, débloquer des possibilités de financement pour les réfugiés, et créer des procédures efficaces pour associer les réfugiés à la conception et à la mise en œuvre des politiques. Les participants ont évoqué la nécessité de solutions à la fois plus concrètes et efficaces, au moyen d'interventions pluridimensionnelles, pluridisciplinaires et intersectionnelles. Parmi les principales recommandations formulées, on peut citer : un financement plus inclusif, souple et direct pour les organisations dirigées par des réfugiés ; des partenariats simplifiés, transparents et égaux avec les organisations dirigées par des réfugiés afin de renforcer leurs capacités techniques ; un investissement plus important dans la direction des organisations dirigées par des réfugiés et un engagement renforcé dans la collecte et l'analyse des données ; une hausse de la participation des réfugiés (supérieure aux 2 % actuels) au Forum mondial sur les réfugiés 2023 en prenant en compte les considérations relatives à l'âge, au genre et à la diversité ; l'institutionnalisation de la représentation des réfugiés au sein du comité exécutif du HCR au moyen d'un siège réservé aux organisations dirigées par des réfugiés ou en invitant des réfugiés faisant office de conseillers auprès des délégations des États ; le renforcement des efforts à l'échelle locale afin de concrétiser la participation des réfugiés dans les interventions humanitaires et de développement ; l'adhésion d'un plus grand nombre d'entités à l'engagement du Forum mondial sur les réfugiés de 2019 portant sur la participation des réfugiés (17 l'ont déjà signé) ; et enfin la consolidation du rôle des femmes dans les postes de direction, notamment les débouchés et les possibilités de formation pour les organisations dirigées par des femmes. Plus de 40 acteurs ont fait part de leur intérêt pour rejoindre une vaste coalition multipartite afin de promouvoir la participation significative des réfugiés en amont du prochain Forum mondial sur les réfugiés en 2023.

La séance « [Traduire les principes en action concrète : la solidarité universitaire #avec les réfugiés](#) », s'est concentrée sur les enjeux académiques et a insisté sur l'importance de reconnaître les talents des réfugiés et d'en tirer parti. Plusieurs exemples de solidarité sont prometteurs, notamment l'extension du modèle des chaires universitaires De Mello à plusieurs pays, ou encore de nouvelles bourses et des programmes de recherche pour faire face aux situations d'urgence. Cependant, il faut encore trouver des solutions adaptées pour les universitaires et les scientifiques, dont environ 10 000 sont en quête de sécurité et d'un travail digne dans leurs domaines de spécialité. L'emploi de ces universitaires contribuera à la solidarité, au partage des responsabilités et à des solutions effectives.

## Les événements associés

En lien avec la Réunion des hauts responsables, plusieurs événements associés se sont déroulés en décembre 2021. L'événement intitulé « **La participation significative des jeunes générations à l'établissement des bilans et aux futurs processus d'élaboration du Forum mondial sur les réfugiés** », reposant sur les résultats d'un ensemble de consultations auprès des jeunes organisées dans le monde entier en 2021, a appelé à davantage d'investissements en faveur du leadership des jeunes et des initiatives dirigées par les jeunes. Les intervenants ont convenu que les jeunes devaient être invités aux consultations locales, notamment avec les autorités locales, les partenaires du secteur privé et les institutions éducatives, et associés régulièrement et systématiquement aux évaluations des besoins, à l'élaboration des projets ainsi qu'à leur mise en œuvre et à leur suivi. L'accès à une éducation de qualité, à l'emploi et aux possibilités d'entrepreneuriat a été perçu comme l'une des premières sources de préoccupation des jeunes. Pourtant, il existe encore des obstacles considérables pour rendre cet accès bien réel, notamment l'accès à Internet et à une information fiable, par exemple sur les possibilités d'obtenir une bourse. Les intervenants ont encouragé la communauté internationale à rassembler les partenaires qui défendent la prise de responsabilité, les initiatives et la participation des jeunes dans des contextes de déplacement forcé, à porter la voix des jeunes réfugiés, à accroître leur visibilité, à faciliter leurs initiatives, et à inviter les jeunes à participer et à s'engager.

La séance intitulée « **Les femmes et les filles déplacées en Amérique du Nord, en Amérique centrale et au Mexique : tirer parti du MIRPS pour protéger, assister et autonomiser** » s'est penchée sur les niveaux alarmants de violence sexiste et sexiste à travers le monde, particulièrement en Amérique du Nord et en Amérique centrale. De fait, elle constitue toujours un facteur majeur de déplacement, surtout chez les filles, les femmes et les personnes LGBTQI+ qui peuvent être d'autant plus à risque lorsqu'elles se déplacent. À la présidence de la plateforme d'appui du MIRPS, le Canada s'est engagé à fournir une assistance financière, technique et politique pour aider les nations d'Amérique centrale et le Mexique à faire face aux difficultés en matière de déplacement forcé et de migration. Le Canada a élaboré une politique étrangère et une politique d'aide internationale féministes pour garantir les besoins, la protection et les droits fondamentaux des femmes et des filles réfugiées et migrantes, ainsi que des membres de la communauté LGBTQI+. Plusieurs nations adhérentes au MIRPS ont mis en place des plans d'action nationaux et des mesures destinés à protéger les femmes et les filles. L'honorable Sean Fraser, parlementaire, a annoncé, au nom de l'honorable Harjit Sajjan, ministre du Développement international du Canada, une initiative destinée à autonomiser et protéger les femmes et les filles au Honduras, au Guatemala, et au Salvador, comprenant une enveloppe financière de 10 millions de dollars canadiens sur une période de quatre ans, dans le cadre d'une collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCR pour venir en aide aux femmes qui ont été déplacées de force, en s'attaquant aux racines de l'immigration irrégulière et en aidant les femmes à rentrer volontairement dans leur pays d'origine en toute sécurité.

La séance intitulée « **Âge, genre et diversité : mettre un terme aux discriminations dans les solutions apportées aux réfugiés** » a présenté un cadre organisationnel destiné à adopter une approche adéquate tenant compte des considérations d'âge, de



*MALAISIE. Des réfugiées organisent un groupe de soutien par les pairs à l'intention d'autres femmes somaliennes. © HCR/ Patricia Krivanek*

genre et de diversité. Les intervenants ont demandé l'adoption d'une approche tenant compte de ces trois considérations dans toutes les interventions en faveur des réfugiés, ce qui est fondamental pour rendre les réponses humanitaires efficaces, en veillant à ne laisser personne de côté et en aidant à surmonter les obstacles que les individus peuvent rencontrer dans la jouissance de leurs droits et l'accès aux services. Un ensemble de ressources ont été présentées, notamment [une fiche de conseils sur les considérations d'âge, de genre et de diversité mise à jour pour l'élaboration des engagements](#), une [matrice](#), et une [vidéo portant sur ces trois considérations et l'intersectionnalité](#). Les intervenants ont salué les entités, notamment les États, tels que le Mexique, l'Australie, le Danemark et d'autres, qui ont intégré une approche tenant compte des considérations d'âge, de genre et de diversité dans leurs engagements et pratiques. En outre, le HCR travaille avec d'autres parties prenantes pour prendre en compte les voix et les préoccupations de la communauté LGBTQ+. Cet événement a également recensé des lacunes dans l'approche tenant compte des considérations d'âge, de genre et de diversité : 70 % du nombre total d'engagements au titre du Forum mondial sur les réfugiés ne faisaient aucune mention des considérations d'âge, de genre et de diversité. Les intervenants ont recommandé d'utiliser les outils qu'ils ont présentés afin de mettre en œuvre une approche intersectionnelle et durable tenant compte des considérations d'âge, de genre et de diversité dans l'ensemble des solutions proposées, d'encourager les États et les autres entités engagées à réévaluer leurs engagements pour rendre ces considérations visibles, et de prendre en compte les besoins, les priorités, et toute autre caractéristique liée à la diversité et la participation significative des personnes relevant de la compétence du HCR.

La séance intitulée « **Le Pacte mondial sur les réfugiés, trois ans après : traduire la coopération en des réponses concrètes au déplacement forcé** » a été l'occasion d'un échange franc et prometteur sur les réussites et les difficultés

rencontrées pour mettre en œuvre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Les intervenants ont formulé les recommandations suivantes : soutenir les pays d'accueil au moyen de subventions pluriannuelles, en lieu et place des prêts ; investir dans l'éducation et les qualifications, tant dans les pays d'accueil que dans les pays tiers, afin de renforcer l'autonomie des réfugiés ; assurer des solutions prévisibles dans des pays tiers et, par conséquent, améliorer le partage des responsabilités avec les pays à revenu faible et intermédiaire en développant les mesures de réinstallation et les voies complémentaires d'admission ; ou encore permettre le rapatriement des réfugiés en accordant une plus grande attention à la résolution des conflits, en levant les sanctions pour que l'aide humanitaire ne soit pas entravée, et en assurant un financement. Par la suite, il a été souligné que les acteurs professionnels et les institutions religieuses étaient un point d'entrée essentiel à l'inclusion et au soutien des communautés d'accueil. Les intervenants ont également mentionné que le secteur privé jouait un rôle croissant dans la réponse humanitaire. La crise afghane a déclenché un soutien sans précédent sous la forme d'engagements en faveur de politiques d'intégration et d'emploi des réfugiés. En dernière instance, ils ont souligné l'importance de mettre l'accent sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix et sur la place prépondérante de la paix : « Y a-t-il une solution sans la paix ? »

Plusieurs séances parallèles sur l'éducation dans le cadre de la Réunion des hauts responsables se sont tenues conjointement au **sommet RewirED**, du 12 au 14 décembre, organisé par Dubai Cares et les Émirats arabes unis. Ce sommet a invité les parties prenantes mondiales à des discussions orientées vers l'action afin de « rebrancher l'éducation », dans l'optique d'un avenir prospère et durable pour tous. Les séances parallèles sur l'éducation assurées par le HCR comprenaient une discussion sur « [Les modèles émergents pour l'éducation](#)

[supérieure dans les situations de conflit](#) », qui a souligné la nécessité d'un financement durable, d'un accès élargi, d'un renforcement des compétences et de modèles participatifs pilotés par les réfugiés. Le groupe de travail inter-agences sur l'éducation accélérée (AEWG) mis en place par le HCR a organisé une séance intitulée « [COVID-19 : Des voies pour renouer avec l'apprentissage](#) ». Des outils et des orientations ont été présentés, et de jeunes réfugiés ont témoigné sur l'interruption de leur scolarité et les voies pour renouer avec l'école. Au cours de la séance intitulée « [Le financement à impact](#) », les membres de l'Alliance pour l'éducation du Forum mondial sur les réfugiés ont promis des investissements en vue d'une transformation décisive de l'éducation dans les situations d'urgence, en mettant l'accent sur les domaines non encore concernés par les engagements au titre du Forum mondial sur les réfugiés, et sur ceux nécessitant de plus grands investissements. Les domaines d'investissement portent sur la formation des enseignants, l'éducation des filles et des femmes en Afrique, le financement du « chaînon manquant » des technologies de l'éducation, l'inclusion des réfugiés, les programmes dirigés par des réfugiés, les ressources gratuites et libres d'accès ou encore les programmes de langue. Enfin, [RewirED a organisé le lancement du Défi de l'éducation connectée des réfugiés](#), dans le cadre duquel toutes les parties prenantes ont été appelées à collaborer pour combler la fracture numérique à laquelle les apprenants réfugiés se heurtent, ainsi qu'à rejoindre cette initiative en prenant des engagements clairs et mesurables au titre du Forum mondial sur les réfugiés afin de réduire cette fracture.

## Nouveaux engagements et initiatives

### Les initiatives lancées lors de la Réunion des hauts responsables

- [La stratégie pour la durabilité environnementale dans les interventions opérationnelles du HCR](#)
- [Le Fonds de protection environnementale des réfugiés](#)
- [L'initiative conjointe de la SFI et du HCR sur les solutions du secteur privé pour les personnes déplacées et leurs hôtes](#)
- [Le Défi de l'éducation connectée des réfugiés](#)

Alors que la Réunion des hauts responsables n'avait pas été conçue comme une conférence centrée sur les engagements, 58 nouveaux engagements ont été annoncés par des États, des ONG, des groupes confessionnels, des organisations sportives, des acteurs du secteur privé et des autorités locales, pendant les deux jours qu'a duré cet événement. En particulier, les États-Unis d'Amérique et la Belgique se sont engagés à augmenter le nombre de places de réinstallation et de voies complémentaires d'admission pour les réfugiés. On peut également citer de nouveaux engagements visant à faire face aux enjeux de l'apatridie, notamment l'engagement des États-

Unis d'Amérique d'adopter une procédure de détermination pour conférer aux personnes dépourvues de nationalité présentes sur leur territoire un statut légal et davantage de droits. D'autres initiatives concernant le statut d'apatride ont été annoncées par l'Islande, le Belgique, le Burundi et l'Eswatini. D'autres engagements dans les domaines du financement, de l'état civil, du soutien aux capacités d'asile, et de l'accès à l'éducation, à la santé et à d'autres services ont été formulés par l'Autriche, le Burundi, les Pays-Bas et le Kirgizstan. Grâce à l'Alliance des villes, les villes d'Arua et de Koboko en Ouganda se sont engagées à augmenter la participation des réfugiés en vue d'améliorer leur accès aux services publics et aux moyens de subsistance. En Somalie, la ville de Gabiley s'est engagée à améliorer les services de santé et d'éducation, tandis que la ville de Kalobeyei, au Kenya, a renforcé les systèmes nationaux de prestation de services, augmenté les opportunités socio-économiques et maintenu les investissements en faveur du développement des qualifications et des compétences des individus.

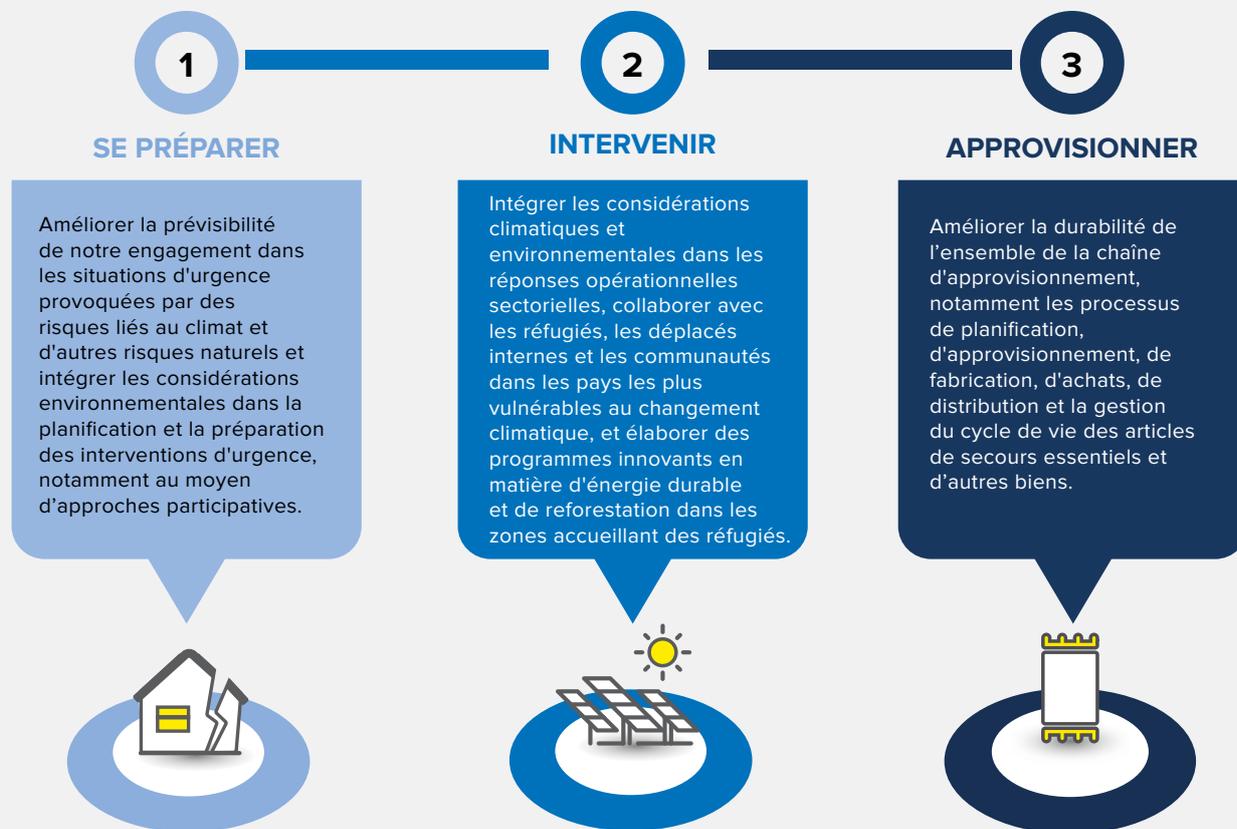
Le HCR a lancé [la Stratégie opérationnelle pour la résilience climatique et la préservation de l'environnement 2022-2025](#) afin d'atténuer les effets de la crise climatique sur les personnes que nous aidons, de renforcer leur résilience face aux risques liés au climat et à l'environnement, notamment en préservant et en réhabilitant l'environnement naturel dans les situations de déplacement, et de minimiser l'empreinte écologique de l'aide que nous apportons. Cette stratégie repose sur le [Cadre stratégique pour l'action climatique](#), lancé au cours de l'année 2021, et vise à mettre en œuvre son deuxième pilier consacré aux activités. Elle viendra soutenir la réalisation des plans régionaux d'action climatique qui ancreront ces objectifs dans les besoins et les réalités propres aux différents contextes. Les auteurs de la stratégie soulignent qu'il est nécessaire d'intervenir de toute urgence dans trois principaux domaines : 1) Se préparer et intervenir ; 2) Intervenir et agir et 3) Approvisionner et livrer. La stratégie décrit les résultats attendus dans ces domaines et les activités et initiatives spécifiques que le HCR mettra en place au cours des prochaines années.

Le HCR a également lancé [le Fonds de protection environnementale des réfugiés \(REP\)](#) afin d'investir dans des programmes à fort impact en matière de reboisement et de cuisson propre, dans le cadre d'interventions en faveur des réfugiés vulnérables au changement climatique dans le monde entier. L'objectif de ce fonds consiste à planter des dizaines de millions d'arbres supplémentaires et à permettre à des centaines de milliers de réfugiés et à leurs communautés d'accueillir d'accéder à des solutions de cuisson propre au cours de la prochaine décennie. Cette initiative reliera les réfugiés et les communautés d'accueil aux marchés d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, leur donnant ainsi les moyens de participer au mouvement mondial de lutte contre le changement climatique.

La SFI et le HCR ont lancé une **initiative conjointe sur les solutions proposées par le secteur privé aux personnes déplacées et à leurs hôtes** pour que les entreprises contribuent en tant que partenaires et investisseurs aux opportunités économiques destinées aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil.

# Stratégie opérationnelle pour la résilience climatique et la préservation de l'environnement 2022-2025

Les auteurs de la stratégie soulignent qu'il est nécessaire d'intervenir de toute urgence dans les trois domaines principaux suivants :



L'action du HCR s'articule autour de **deux** approches principales :



**Considérer les personnes déracinées et leurs communautés d'accueil comme des acteurs du changement**



**Renforcer la résilience des personnes déracinées et de leurs communautés d'accueil et les protéger contre les impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.**

**Le Défi de l'éducation connectée des réfugiés**, qui demande aux gouvernements, au secteur privé et aux partenaires de s'engager à réduire la fracture numérique à laquelle se heurtent les apprenants issus de populations déplacées, a été lancé. Compte tenu des fermetures d'écoles prolongées ou fréquentes provoquées par la pandémie de COVID-19 et de l'évolution constante des crises auxquelles sont confrontés les réfugiés du monde entier, ces derniers, qui peinent déjà à accéder à l'éducation, font partie des personnes les plus touchées. Alors que la plupart d'entre nous se tournaient vers les méthodes d'enseignement fondées sur des outils

numériques pour offrir des possibilités d'apprentissage continu durant la pandémie, la grande majorité des apprenants issus de populations déplacées par la force ainsi que leurs communautés d'accueil ont été laissés pour compte. Il convient de redoubler d'efforts afin de ne plus oublier les écoles et les classes fréquentées par des apprenants réfugiés. L'objectif est de faire en sorte que les écoles fréquentées par des réfugiés et les communautés d'accueil soient pleinement intégrées aux différents programmes mondiaux et nationaux de connectivité et d'apprentissage numérique prévus d'ici à 2030.

JORDANIE. Des médecins réfugiés  
participent à la riposte au COVID-19.  
© HCR/MESHAL ALFAYEZ



# Recommandations principales et mesures de suivi en vue du Forum mondial sur les réfugiés 2023

Vingt recommandations ont été recensées dans le cadre du bilan effectué en amont et au cours de la Réunion des hauts responsables. Le résumé de ces recommandations et des domaines d'action connexes est présenté ci-après. Il rend compte des contributions des États et d'autres parties prenantes apportées lors des manifestations et du processus régionaux, thématiques et propres aux différentes parties

prenantes visant à dresser un état des lieux, des tables rondes préparatoires virtuelles, des séances parallèles et associées, des conférences ciblées, des réunions de comités, de la séance plénière de la Réunion des hauts responsables, et du rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés.

## Recommandations transversales

**Recommandation 1 : Honorer** les engagements actuels pris lors du Forum mondial sur les réfugiés et en prendre de nouveaux pour combler les lacunes et satisfaire les besoins recensés.

- **Concrétiser les engagements globaux toujours en cours de mise en œuvre**, veiller à ce que les engagements mondiaux, régionaux et thématiques soient consacrés au soutien des réfugiés dans des situations spécifiques pour contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.
- **Adapter et améliorer les engagements, si nécessaire, pour répondre à l'évolution des besoins**, notamment pour faire face aux conséquences socio-économiques de la pandémie sur les réfugiés et les communautés d'accueil.
- **Faire correspondre et mettre en adéquation les engagements financiers, matériels et techniques**

**avec les engagements des pays d'accueil en matière de politiques** pour garantir que cette volonté politique positive se traduise par des changements dans la vie des réfugiés et des communautés d'accueil et des progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

- **Rendre compte des progrès accomplis en vue de l'exécution des engagements** afin de pouvoir mettre en commun les enseignements tirés et améliorer le suivi de l'état d'avancement ainsi que la coordination entre les engagements existants et les nouveaux engagements.
- **Veiller à ce que les nouveaux engagements soient axés sur les besoins, quantifiables, additionnels, durables, inclusifs, à ce qu'ils tiennent compte de l'âge, du genre et de la diversité et à ce qu'ils soient alignés sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés.**

---

### PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES QUATRE OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS

**La République de Corée** a investi 37,7 millions de dollars US dans le renforcement du soutien fourni aux réfugiés dans le cadre du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, et prend des mesures pour que la coopération en faveur du développement et l'aide humanitaire qu'elle apporte tiennent davantage compte des situations de conflit.

**Des entités du secteur privé ayant pris des engagements** ont converti des prêts aux entrepreneurs réfugiés ou les ont renforcés à l'aide de **subventions**, les aidant ainsi à faire face aux conséquences de la pandémie sur leur activité ; elles ont également intensifié le soutien apporté aux **programmes relatifs à l'éducation numérique, à l'apprentissage connecté, à l'aptitude à se servir des outils numériques ou aux compétences numériques** et ont largement contribué, **en espèces ou en nature**, à l'obtention de produits essentiels.

Le Conseil des maires pour les migrations a mis en place le **Fonds mondial pour les villes** pour répondre aux besoins non satisfaits des autorités locales qui soutiennent les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les populations migrantes. Ce fonds apporte un soutien financier et technique direct aux autorités locales pour mener des projets visant à réaliser les objectifs des pactes mondiaux.

Le **Geneva Technical Hub** lancé par la Suisse tire parti des compétences de pointe de la Suisse pour appliquer à plus grande échelle des solutions dans les domaines des énergies renouvelables et propres, de l'approvisionnement durable en eau et de la gestion des déchets.

Le Groupe de la Banque mondiale et le HCR, grâce à un financement de leur **centre commun de données**, travaillent en étroite collaboration sur **la recherche en matière de données sur l'apatridie** en Asie centrale et une **étude comparative sur les moyens de subsistance** en Malaisie.

En réponse à la crise en Afghanistan, les partenaires inter-agences ont lancé un **plan de réponse conjoint pour les réfugiés** visant à aider les gouvernements d'accueil à promouvoir la résilience, conformément aux objectifs de la **stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans**. Dans le plan de réponse pour les réfugiés de 2022, le champ d'action a été élargi pour englober les personnes enregistrées comme réfugiées, les Afghans ayant un autre statut, les communautés qui les accueillent, et les éventuels nouveaux arrivants, l'objectif étant de renforcer le partage de la charge et des responsabilités et d'alléger la pression exercée sur les pays d'asile, en particulier l'Iran et le Pakistan.

La **Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)** a organisé la **conférence régionale Pledge to Reality (P2R)** en octobre 2021 pour faire le point sur la mise en œuvre des engagements dans la région et élaborer une feuille de route concernant l'exécution des engagements restants. Il est prévu que la feuille de route soit adoptée par les États Membres en 2022 et qu'une plateforme d'appui régionale soit éventuellement créée.

---

## Recommandation 2 : Améliorer l'accès à la protection internationale.

- **Accorder l'asile et l'accès au territoire, éléments clés du partage des responsabilités.** L'externalisation des obligations en matière d'asile et de protection peut compromettre la sécurité des personnes ayant besoin d'une protection internationale et représenter une charge importante pour les pays qui accueillent des réfugiés. Les systèmes d'externalisation sont contraires à l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés.
- **Mettre au point des systèmes, des politiques et des lois en matière d'asile et d'accueil des réfugiés qui respectent les normes internationales.** Les restrictions aux frontières doivent être gérées de manière à respecter les droits humains et les normes de protection des réfugiés et à envisager le recours à la quarantaine et aux contrôles sanitaires. Les gouvernements doivent donner la priorité à l'accès à la détermination du statut de réfugié, à la documentation et à l'enregistrement.
- **Fournir un savoir-faire et des ressources permettant de créer ou de renforcer les systèmes nationaux d'asile** et les capacités de détermination du statut de réfugié dans le cadre du Groupe d'appui à la capacité d'asile. Les besoins dépassent actuellement l'offre de soutien disponible.
- **Veiller à ce que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les rapatriés disposent des papiers appropriés grâce au dialogue et à la collaboration entre les pays d'origine et les pays d'asile.** Les papiers sont essentiels pour l'autonomie, l'obtention de solutions et la protection. L'obtention de papiers et leur reconnaissance demeurent l'un des obstacles majeurs à la pleine intégration des réfugiés et à leur accès aux services dans les pays d'accueil et dans les pays d'origine.
- Renforcer et étendre les systèmes nationaux de protection de l'enfance afin qu'ils incluent les réfugiés.

---

## PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – PROTECTION

En 2020, **PILnet** et la communauté juridique mondiale ont dépassé de 30 % l'engagement qu'ils avaient pris de donner plus de 127 000 de leurs heures à titre gracieux. Ils mobilisent, connectent et soutiennent les acteurs juridiques mondiaux et locaux pour répondre aux besoins juridiques des personnes touchées par le déplacement et collaborent de plus en plus avec des initiatives menées par des réfugiés pour recenser et concevoir des solutions à ces besoins juridiques.

Conformément aux objectifs de la **plateforme d'appui pour la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans**, un exercice de renouvellement des papiers et de vérification des informations (DRIVE) a été mené à bien par le Pakistan et le HCR en 2021. Il a permis d'obtenir des données socio-économiques complètes pour 1,25 million de réfugiés afghans au total et de délivrer plus de 700 000 cartes à puce biométriques, ce qui permettra d'améliorer la programmation au Pakistan et de soutenir des solutions en faveur des réfugiés.

Le Centre d'excellence a été créé au Cap, **en Afrique du Sud**, dans le sillage des engagements pris par l'International Association of Refugee and Migration Judges et avec le soutien de l'Institut judiciaire pour l'Afrique (JIFA), en vue de former des juges et d'autres praticiens du droit.

Les parlementaires influencent l'opinion publique par leurs discours et les lois qu'ils élaborent, qui ont des effets importants sur les personnes relevant de la compétence du HCR. Le HCR et l'**Union interparlementaire** ont créé un partenariat stratégique grâce à un mémorandum d'accord visant à encourager les parlementaires à faire connaître les engagements en faveur du Pacte mondial sur les réfugiés et la campagne **#iBelong** de lutte contre l'apatridie et à les mettre en œuvre.

---

### Recommandation 3 : Réduire les cas d'apatridie.

- **Élaborer et renforcer les systèmes d'identification et de protection des apatrides** conformément aux normes internationales.
- **Accorder un appui financier aux programmes de lutte contre l'apatridie.** Les engagements montrent qu'un grand nombre de gouvernements sont déterminés à lutter contre l'apatridie. Toutefois, les contraintes financières ont entravé les progrès dans un certain nombre de domaines, notamment la résolution des principales situations d'apatridie existantes (neuf engagements), la suppression de la discrimination fondée sur le genre dans les lois sur la nationalité (sept engagements), l'adhésion aux conventions des Nations Unies sur l'apatridie (25 engagements) et la mise en place de procédures de détermination du statut d'apatride (25 engagements).
- **Redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de la campagne #IBelong du HCR visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024** grâce à la ratification des instruments juridiques pertinents, à l'élimination des discriminations qui conduisent à l'apatridie dans les lois

et politiques nationales, et à des mesures précoces permettant d'éviter de nouveaux cas d'apatridie.

- **Élargir le socle de soutien afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre l'apatridie** en mettant en lumière le lien entre l'apatridie et les efforts menés pour atteindre les ODD et en notant que l'apatridie peut nuire aux résultats dans un large éventail d'autres domaines.
- **Tenir systématiquement compte des priorités pour la protection des apatrides et la prévention de l'apatridie dans le processus du Pacte mondial sur les réfugiés.** L'apatridie peut être à la fois une cause et une conséquence du déplacement [Pacte mondial sur les réfugiés, par. 83]. L'élimination de l'apatridie est une entreprise complexe et de longue haleine, qui dépend fortement de la volonté politique et qui est susceptible de connaître des revers, notamment lors de crises, comme la pandémie de COVID-19, au cours desquelles l'attention peut être détournée et les progrès ralentis ou annulés.
- **Mettre au point de nouvelles approches souples et favoriser l'utilisation des technologies par les autorités nationales et municipales pour garantir l'accès à l'enregistrement des naissances.**

---

#### PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – APATRIDIE

**Le Mozambique, le Rwanda, la Turquie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, les Philippines et le Turkménistan** ont mis en place des mécanismes visant à réduire l'apatridie.

**Le Chili** a adhéré aux deux conventions sur l'apatridie.

**Le Costa Rica** a adopté une loi sur la nationalité, l'asile et l'apatridie, qui a permis à 140 personnes déclarées apatrides de demander leur naturalisation.

---

### Recommandation 4 : Faire meilleur usage des capacités combinées en matière d'action humanitaire, de développement et de paix pour atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

- **Améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs de la sphère politique, de l'aide humanitaire, du développement et de la paix pour soutenir les personnes réfugiées, rapatriées et apatrides ainsi que les communautés d'accueil,** en plaçant les besoins de protection au cœur de la programmation et du développement.
- **Améliorer la coordination de l'aide humanitaire, des efforts menés en faveur du développement et de la consolidation de la paix, et entre les communautés locales et les gouvernements** pour veiller à ce que les

personnes relevant de la compétence du HCR soient incluses dans les plans nationaux de développement.

- **Améliorer l'établissement de rapports et l'analyse parmi les acteurs du développement.** Il existe des lacunes et des angles morts dans le traitement du déplacement forcé, que l'on pourrait réduire grâce à une meilleure coordination entre les autres partenaires, les pays d'accueil et les partenaires non gouvernementaux et au sein de ces entités.
- **Garantir une collaboration plus prévisible entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix afin d'apporter des approches intégrées aux solutions,** y compris l'intégration locale, l'inclusion, le retour volontaire et la réintégration dans les pays d'origine.

---

## PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – AIDE HUMANITAIRE, DÉVELOPPEMENT, COOPÉRATION EN FAVEUR DE LA PAIX

Le PNUD soutient le renforcement des capacités des groupes de travail sur la sécurité communautaire, des acteurs de la société civile et des partenaires humanitaires dans les zones touchées par un conflit et a appuyé la création d'un réseau d'ambassadeurs de la paix pour les situations de déplacement interne.

Le Japon a mis en œuvre un projet de coopération technique en faveur de la résilience des communautés et des infrastructures accueillant des réfugiés en Ouganda pour aider les autorités et les communautés locales à maintenir une coexistence harmonieuse des réfugiés et des communautés d'accueil, ainsi que pour renforcer les capacités des autorités locales.

---

### Recommandation 5 : Intégrer la prise en compte du changement climatique dans la conduite de nos activités.

- **Reformuler notre discours afin de reconnaître et de traiter le changement climatique comme un facteur multiplicateur de risques**, conduisant au déplacement et rendant encore plus difficile la vie des personnes déjà contraintes à la fuite. Les effets de la crise climatique sont particulièrement considérables dans les zones fragiles et touchées par un conflit où de nombreuses populations déplacées sont accueillies, et peuvent exacerber les tensions entre les communautés, déclencher des déplacements, dégrader les conditions de vie ou entraver le retour des personnes qui ont déjà été déplacées.
- **Faire preuve d'innovation pour concevoir des interventions améliorant la résilience des réfugiés et de leurs communautés d'accueil face au changement climatique** et limiter les effets négatifs du changement climatique sur la sûreté et la sécurité des personnes. Prévenir les déplacements nouveaux et secondaires et garantir la protection des personnes arrachées de force à leurs foyers en raison de la crise climatique. L'innovation et les nouveaux partenariats sont essentiels si l'on veut pouvoir mener des interventions à une échelle suffisante pour répondre aux difficultés croissantes et s'adapter aux effets néfastes du changement climatique.
- **Fournir des financements en faveur de la protection de l'environnement, de la restauration des habitats, de la réhabilitation des terres et de l'agroforesterie** pour supprimer ou réduire l'impact environnemental négatif des interventions humanitaires. Pour cela, tous les organismes doivent s'engager à donner la priorité à une action climatique responsable à tous les niveaux de leur organisation.
- **Investir dans l'énergie durable dans les régions d'accueil des réfugiés afin de promouvoir l'accès à l'électricité et la connectivité**, qui sont essentielles pour permettre aux réfugiés d'accéder à l'information, de jouir de leurs droits et de bénéficier de possibilités d'apprentissage, tout en réduisant considérablement les risques en matière de protection. Il s'agit notamment d'aider les organismes humanitaires travaillant avec les personnes déplacées à faire face aux coûts initiaux élevés liés au passage des énergies combustibles aux énergies renouvelables.
- **Impliquer les personnes déplacées dans les activités de prévention des catastrophes et de planification préalable, dirigées par les communautés, ainsi que dans le recensement, la conception et l'appui des solutions**

culturellement adaptées, et tirer parti des pratiques d'adaptation traditionnelles et autochtones efficaces, qui doivent être au cœur de l'action humanitaire.

### Recommandation 6 : Faciliter une participation plus systématique, plus inclusive et plus significative des réfugiés.

- **Inclure les réfugiés dans le suivi du Pacte mondial sur les réfugiés à tous les niveaux (local, régional et mondial)**, notamment dans l'élaboration et le suivi des engagements pris au titre du Forum mondial sur les réfugiés, la mesure des progrès réalisés par rapport aux indicateurs du pacte et la mise en œuvre des diverses initiatives du pacte.
- **Accroître la représentation des réfugiés** lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023 et dans d'autres mécanismes mondiaux.
- **Octroyer des financements directs et souples aux organisations dirigées par des réfugiés.**
- **Lever les obstacles à la participation des réfugiés, notamment en adoptant des approches axées sur un partenariat équilibré** pour veiller à ce que les réfugiés et les organisations dirigées par des réfugiés jouissent du soutien nécessaire et de la possibilité de participer aux discussions politiques qui les concernent, en reconnaissance du rôle de premier plan qu'ils jouent souvent dans les réponses apportées.
- **Appliquer des approches d'accueil et de traitement des réfugiés qui favorisent des relations amicales et mutuellement bénéfiques avec les communautés d'accueil**, tout en protégeant leurs droits.
- **Impliquer les réfugiés dans les efforts visant à accroître les voies d'admission en matière d'éducation, les possibilités d'emploi, la liberté de circulation et l'accès aux papiers d'identité**, pour garantir leur caractère efficace, complet et durable. Si nécessaire, investir dans le renforcement des capacités pour y parvenir.
- **Tenir compte des besoins, des priorités et des capacités spécifiques des différents membres des populations réfugiées afin de rendre les interventions plus efficaces.** À cette fin, il convient d'appliquer une approche tenant compte des considérations d'âge, de genre et de diversité et de mettre l'accent sur la réduction des pratiques discriminatoires et de l'inégalité d'accès aux services.

## Recommandation 7 : Améliorer les données disponibles afin de favoriser des investissements et des mesures efficaces au service des réfugiés.

- **Systématiser la collecte des données nationales et internationales sur les réfugiés**, portant notamment sur l'autonomie des populations réfugiées et des communautés d'accueil et sur les solutions.
- **Renforcer le suivi du financement destiné aux réfugiés par toutes les parties prenantes** au moyen d'une méthode permettant la ventilation des données et leur intégration systématique dans des mécanismes globaux de suivi du financement du développement.
- **Poursuivre et intensifier les efforts visant à constituer une base de données probantes sur le financement des interventions en faveur des réfugiés, l'autonomie des réfugiés et des communautés d'accueil, et les solutions** pour suivre les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et éclairer les approches.
- **Améliorer les synergies entre les instruments classiques et modernes de collecte de données pour créer des mécanismes solides de suivi** permettant de recueillir régulièrement des données ventilées fiables et d'effectuer des analyses en fonction du genre, de l'âge et d'autres caractéristiques relatives à la diversité afin de recenser les groupes vulnérables, marginalisés ou exposés à la discrimination.
- **Renforcer les capacités et les efforts en matière de collecte et d'analyse de données ventilées en fonction de l'âge, du genre et de la diversité**, notamment en rendant les enfants plus visibles dans les statistiques nationales et celles du HCR, afin qu'ils soient mieux intégrés dans les systèmes de budgétisation et de prestation de services des pays d'accueil.
- **Faciliter la collaboration entre les réfugiés et les communautés d'accueil, les bureaux nationaux de statistique, les organisations de la société civile et les partenaires du système des Nations Unies dans le cadre des activités de collecte des données** pertinentes pour le Pacte mondial sur les réfugiés.
- **Faciliter l'accès des autorités locales aux données économiques et sociales sur les réfugiés accueillis sur leurs territoires**, notamment aux données sur l'accès aux services de base et la protection des femmes, des enfants et d'autres groupes plus exposés à la discrimination ou à la vulnérabilité.
- **Faciliter la participation des réfugiés à tous les processus pertinents de collecte, d'analyse et de diffusion de données** pour améliorer l'exactitude, l'efficacité et l'autonomisation.
- **Faire participer le secteur privé à la production de données probantes** sur les avantages liés à l'inclusion économique des réfugiés pour les communautés d'accueil afin d'éclairer les mesures visant à soutenir l'inclusion économique.

## Recommandation 8 : Renforcer la mobilisation du secteur privé en faveur des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

- **Participer à divers aspects de la philanthropie, de la responsabilité sociale des entreprises et de la création de valeurs partagées**, notamment par la création d'emplois ou de compétences, le soutien à l'entrepreneuriat, l'apport de connaissances et de savoir-faire, et l'application de technologies et d'innovations commerciales pouvant avoir des effets multiplicateurs dans les zones d'accueil des réfugiés (en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'énergie propre et de la connectivité).
- **Lever les obstacles politiques, juridiques et réglementaires aux interventions fondées sur le marché du secteur privé dans les zones d'accueil des réfugiés** qui pourraient réduire la dépendance des réfugiés à l'égard de l'aide et les niveaux de pauvreté, et veiller à ce que la participation du secteur privé soit stratégique, responsable et bénéfique pour les réfugiés et les communautés d'accueil.
- **Perfectionner et reproduire les systèmes innovants de financement**, comme les obligations à impact social, les garanties bancaires et les mécanismes d'entrepreneuriat, qui sont autant d'éléments susceptibles d'alléger considérablement les pressions exercées sur les pays d'accueil et de renforcer l'autonomie des réfugiés.
- **Renforcer les principaux facteurs de mise à l'essai et de déploiement à grande échelle d'initiatives prometteuses avec le secteur privé**, tels que le financement flexible, la réduction des risques, les plateformes de partage d'informations sur les marchés et les dynamiques commerciales des zones d'accueil des réfugiés, ainsi que les partenariats multipartites qui tirent parti des forces respectives des gouvernements, des organisations humanitaires, des ONG, du secteur privé et du financement du développement.
- **Intensifier l'assistance en espèces** pour stimuler la participation du secteur privé aux interventions en faveur des personnes réfugiées et rapatriées.
- **Élaborer des programmes et des initiatives qui incluent les réfugiés et les communautés d'accueil en tant que parties intégrantes de leurs principales activités commerciales et de leurs chaînes de valeur**, partant du principe que les réfugiés et les communautés d'accueil peuvent être à la fois des consommateurs et des contributeurs.
- **Renforcer la coopération entre le secteur privé et les acteurs humanitaires pour promouvoir les droits des réfugiés, leur autonomie, leur inclusion, leurs capacités et des solutions dans des pays tiers.**
- **Mettre au point des mécanismes d'intégration socio-économique répondant aux besoins locaux et instaurant une relation de confiance** entre le secteur privé et les acteurs humanitaires.

# Objectif 1 du Pacte mondial sur les réfugiés : Alléger la pression sur les pays d'accueil

## PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – FINANCEMENT

Le **gouvernement colombien** a annoncé le 8 février 2021 la mise en place d'un [statut de protection provisoire de dix ans](#) pour les plus de 1,8 million de Vénézuéliens vivant actuellement dans le pays et ceux qui entreront par les postes de contrôle officiels au cours des deux prochaines années.

L'**obligation à impact social** illustre le type d'innovation sociale et l'impact accru qui peuvent découler d'une collaboration étroite entre les secteurs public, privé et social pour surmonter les difficultés sociales les plus urgentes en Colombie, notamment le logement.

**SIDA et Kiva** soutiennent avec succès le **microfinancement** au moyen du financement participatif et des institutions financières locales afin de favoriser l'autonomie des réfugiés dans des pays comme [l'Ouganda](#).

**Le Prospects Partnership** a consacré plus de 500 millions de dollars US à l'appui d'interventions en faveur des réfugiés dans huit pays, en facilitant l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la protection, ainsi que les partenariats avec des organisations internationales (SFI, Banque mondiale, HCR, Fonds des Nations unies pour l'enfance [UNICEF] et Organisation internationale du travail [OIT]), ce qui a permis de scolariser 700 000 enfants et jeunes et à 100 000 personnes de terminer leurs études, de soutenir 100 000 emplois au cours des deux années écoulées et d'accorder 250 000 prêts et subventions à des réfugiés et à des membres des communautés d'accueil désireux de créer leur propre entreprise.

### Recommandation 9 : Redoubler d'efforts en vue d'un partage plus équitable de la charge et des responsabilités.

- **Élargir le socle de soutien au-delà des principaux pays d'accueil de réfugiés, donateurs et institutions**, établir des partenariats innovants qui tirent parti des forces complémentaires d'un groupe d'acteurs plus vaste pour débloquer des ressources et parvenir à des solutions.
- **Investir dans le capital politique et diplomatique pour mettre en place le partage des responsabilités dans toutes les situations de réfugiés**, parvenir à un engagement plus prévisible et équitable et combler les lacunes recensées dans le rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés.
- **Renforcer les investissements, la coopération et l'engagement politique grâce aux plateformes d'appui.**

### Recommandation 10 : Accroître le financement du développement à l'appui des situations de réfugiés.

- **Renforcer la coopération avec les acteurs bilatéraux du développement et les banques multilatérales de développement** afin d'obtenir des ressources adéquates permettant aux systèmes nationaux de prestation de services d'inclure les réfugiés.
- **Diversifier et assouplir les instruments financiers utilisés pour l'action humanitaire à court terme et les activités de développement à plus long terme.** Des investissements dédiés de la part des acteurs du développement et des instruments financiers diversifiés et flexibles, tant dans l'action humanitaire à court terme que dans les activités de développement à plus long terme, sont nécessaires pour faire face aux conséquences socio-économiques négatives de la pandémie de COVID-19 et éviter de nouveaux déplacements.

- **Inclure les réfugiés dans les ensembles de données, les plans et budgets nationaux**, afin qu'ils bénéficient des avantages du financement du développement.
- **Recenser et déterminer le coût d'un élargissement et d'une amélioration des systèmes nationaux de prestation de services** nécessaires pour atteindre les réfugiés afin d'éclairer le soutien au développement et d'argumenter en sa faveur.
- **Veiller à ce que les localités accueillant des réfugiés aient accès à l'appui financier qui leur est destiné.**
- **Accroître l'appui financier et technique pour que les autorités locales puissent inclure les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées internes dans la prestation de leurs services** conformément [aux recommandations](#) formulées par plus de 200 autorités locales lors de la réunion consacrée à l'établissement du bilan qui s'est tenue en septembre 2021.

### Recommandation 11 : Fournir davantage de financements souples, prévisibles et pluriannuels destinés aux interventions en faveur des réfugiés.

- **Accroître les financements souples, prévisibles et pluriannuels pour le développement** qui bénéficient à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil, en travaillant avec des donateurs, des agences techniques, des institutions financières internationales, des banques régionales de développement et le secteur privé, et en utilisant des modalités de partenariat direct et public-privé.
- **Augmenter l'appui financier souple et durable pour les organisations dirigées par des jeunes, des femmes, des réfugiés et des acteurs locaux**, compte tenu de leur rôle essentiel et de la rareté des financements destinés à ces groupes (environ 1 % seulement du financement humanitaire mondial soutient les organisations dirigées par des réfugiés).

## Objectif 2 du Pacte mondial sur les réfugiés : Renforcer l'autonomie des réfugiés

### Recommandation 12 : Améliorer l'inclusion sociale des réfugiés.

- **Aider les jeunes réfugiés et membres des communautés d'accueil** à développer leurs capacités et aptitudes et à entretenir leur bien-être physique et émotionnel grâce à l'apprentissage, au sport et à des activités culturelles, entre autres.
- **Déployer à grande échelle des approches innovantes et des partenariats renforcés pour améliorer l'inclusion socio-économique**, en mobilisant le secteur privé, les organisations sportives, les autorités locales, les parlements, le milieu universitaire, le milieu de l'aide juridique, les organisations dirigées par des réfugiés, les agences des Nations Unies, les organisations internationales, les États et d'autres acteurs.
- **Investir dans le renforcement des capacités des autorités locales et de la société civile locale pour soutenir l'intégration des réfugiés, leur inclusion et les solutions locales.** Les autorités locales et leurs partenaires de la société civile ont besoin de ressources pour mieux adapter et affiner les services et programmes communautaires inclusifs. À cette fin, il faut également soutenir les plateformes locales, les acteurs locaux et les volontaires communautaires et s'appuyer sur les plans d'intervention nationaux pour aider à déterminer les besoins et les priorités.
- **Déployer à grande échelle des initiatives luttant contre le racisme et la xénophobie** et promouvant la tolérance, l'inclusion et la diversité au niveau local, et aider les autorités locales à adopter des approches solides d'inclusion sociale. La coexistence pacifique et la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil sont essentielles pour une autonomie durable.
- **Exploiter pleinement le potentiel du sport pour promouvoir l'inclusion et la protection.** Si elles sont pleinement inclusives, les initiatives sportives locales peuvent promouvoir l'inclusion sociale, améliorer la santé physique et mentale, renforcer les compétences, améliorer la cohésion sociale et permettre d'obtenir des résultats en matière de protection.
- **Impliquer et soutenir les universités en vue de promouvoir l'autonomie des réfugiés**, non seulement au moyen des bourses d'études et des possibilités de voies complémentaires d'admission, mais également en fournissant des services sociaux aux réfugiés, tels que des services de conseils juridiques, des soins de santé, des cours de langue et un soutien psychosocial.
- **S'inspirer des connaissances et du savoir-faire locaux dans les zones d'accueil des réfugiés pour éclairer les plans nationaux de développement** et faire en sorte qu'ils incluent les réfugiés. Il est recommandé que les autorités locales et régionales participent au processus de définition des priorités nationales et internationales.
- **Appliquer une approche tenant compte des considérations d'âge, de genre et de diversité en matière d'inclusion des réfugiés**, pour faire en sorte que les besoins de toutes les personnes et de tous les groupes soient pris en compte. L'âge, le genre et la diversité, ainsi que d'autres considérations, sont mentionnés explicitement dans 30 % des engagements pris au titre du Forum mondial sur les réfugiés.

---

### PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – INCLUSION SOCIALE

**La Mauritanie, Monaco et les Philippines** continuent de proposer des solutions à long terme aux réfugiés.

**Le Nigéria** a réalisé d'importantes avancées dans la mise en œuvre de ses quatre engagements en faveur de l'inclusion des réfugiés et des communautés d'accueil, de la protection et de l'accès à des solutions durables. Il joue également un rôle actif dans les efforts menés à l'échelle régionale.

**Le Panama** a amélioré son cadre juridique afin de protéger les femmes.

En **Albanie**, la promulgation d'une nouvelle loi relative au droit d'asile a permis d'améliorer la protection et l'autonomie des réfugiés.

**Au Pérou**, la ville de Lima s'est tournée vers des solutions numériques en utilisant une plateforme pour aider les Vénézuéliens et les communautés d'accueil à trouver des moyens de subsistance.

Le **Global Refugee-led Network**, en collaboration avec **Asylum Access**, a publié des **principes directeurs** destinés à permettre une participation significative à l'action pour les réfugiés, tout en faisant remarquer que les interventions étaient plus efficaces lorsqu'elles étaient menées par les personnes les plus touchées.

En **Éthiopie**, des actes de naissance ont été délivrés à davantage d'enfants réfugiés conformément aux engagements du gouvernement en lien avec le Pacte mondial sur les réfugiés.

---

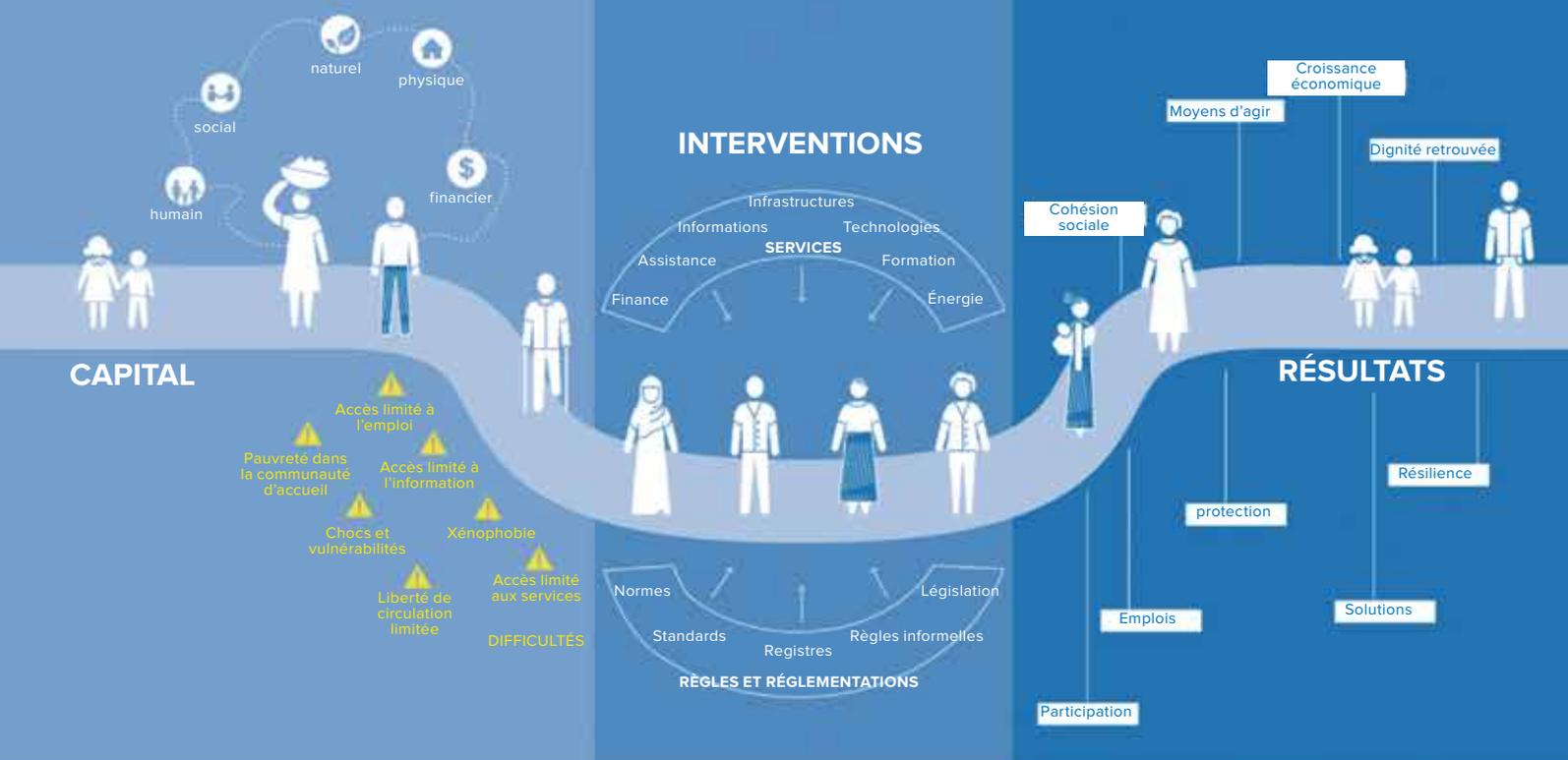
## Recommandation 13 : accroître l'inclusion économique et l'accès aux moyens de subsistance

- **Accorder aux réfugiés le droit à l'emploi** afin de renforcer leur autonomie. Le droit de travailler et l'accès aux possibilités d'emploi sont des éléments cruciaux pour permettre aux populations réfugiées de renforcer leur résilience, de vivre dans des conditions décentes et de contribuer à leurs communautés. À cette fin, les réfugiés et les demandeurs d'asile doivent bénéficier d'un enregistrement et d'une documentation appropriés pour faciliter leur accès au marché du travail et à d'autres services publics. En permettant aussi bien aux réfugiés qu'à la communauté d'accueil de trouver un emploi, on peut accroître le niveau de revenus des réfugiés (et ainsi leur résilience). Ils peuvent alors participer à l'économie de la communauté qui les accueille, avoir une vie active en tant que salariés, employeurs, producteurs, consommateurs et contribuables, et améliorer les compétences essentielles dont ils auront besoin s'ils sont un jour en mesure de rentrer dans leur pays d'origine.
- **Multiplier les possibilités en matière d'emploi et de moyens de subsistance (notamment l'accès à la terre) afin de faciliter l'inclusion socio-économique.** Plusieurs États ont réalisé des progrès en matière d'ouverture du marché du travail aux réfugiés. Ils doivent poursuivre leurs efforts dans les domaines suivants : la reconnaissance

des compétences, l'inclusion dans un emploi décent, la fourniture d'un accès aux programmes de protection sociale, ainsi que le financement. La pandémie de COVID-19 a révélé des difficultés en matière d'inclusion économique des réfugiés, mais a aussi offert des possibilités d'innovation dans le domaine du numérique.

- **Consentir des investissements ciblés en faveur de politiques et approches nationales inclusives relatives à l'emploi et aux moyens de subsistance, afin d'améliorer l'autonomie et les conditions de vie des réfugiés** ainsi que de remédier aux conséquences de la pandémie de COVID-19, laquelle a accru la vulnérabilité des réfugiés et leur besoin d'obtenir un emploi décent. Ces investissements peuvent être réalisés dans certaines chaînes de valeur ou certains secteurs sujets à une forte demande, comme les chaînes de valeur liées à la sécurité alimentaire, ou dans de nouvelles possibilités comme le numérique ou le télétravail. En parallèle, il faut proposer de solides formations et programmes de renforcement des compétences pour veiller à ce que les personnes déplacées et les apatrides soient dotés de compétences certifiées.
- **S'assurer que l'âge, le genre, la diversité et le handicap** font partie des domaines d'amélioration, car ils constituent des problématiques essentielles lorsqu'il est question de trouver des moyens de subsistance pour de nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR.

### Améliorer les moyens de subsistance des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil par l'inclusion économique et financière



- **Améliorer la collaboration avec les institutions locales qui fournissent des programmes personnalisés et adaptés au contexte s'agissant des moyens de subsistance.**
- **Prendre des mesures pour améliorer l'accès aux services relevant de l'inclusion économique**, notamment les comptes bancaires (qui protègent contre le vol), l'accès au crédit (qui assure la résilience face aux chocs et permet de développer son entreprise), les services liés à l'emploi, les informations ciblées au sujet de l'accès à l'économie et le mentorat, ainsi que pour garantir la concordance avec d'autres services essentiels comme l'aide à la consommation ou l'accès à la santé et à l'énergie.
- **Veiller à ce que les personnes relevant de la compétence du HCR soient systématiquement incluses dans toutes les formes de protection sociale au même titre que les citoyens.** L'emploi informel est le type de travail le plus répandu dans nombre des pays qui accueillent des réfugiés. Il faut donc mettre en place un système de protection sociale solide, étant donné que de nombreuses personnes déplacées et apatrides ne sont pas protégées par les obligations contractuelles des employeurs.
- **Lever les obstacles à l'accès aux moyens de subsistance et à l'inclusion économique qui dépassent le champ du droit du travail et de l'activité économique**, notamment la liberté de circulation, la documentation, la reconnaissance des qualifications, les discriminations et la xénophobie, la pauvreté au sein de la communauté d'accueil ainsi que les chocs répétés et la vulnérabilité continue.
- **Constituer une base de données probantes** afin d'éclairer les activités de plaidoyer et de soutenir l'inclusion économique.

---

## PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – INCLUSION ÉCONOMIQUE ET ACCÈS AUX MOYENS DE SUBSISTANCE

En Jordanie et en Ouganda, le **Conseil danois pour les réfugiés** a appuyé **le fonds d'investissement pilote pour les réfugiés** afin de promouvoir **l'autonomie**.

Le **Rwanda** inclut les réfugiés dans l'agriculture et les initiatives de coopération professionnelle afin d'améliorer leur autonomie. **L'inclusion** dans les programmes nationaux de protection sociale, la reconnaissance des compétences et la liberté de circulation sont essentielles pour garantir l'accès à un emploi décent.

Le **Skilled Refugee Pilot Labour Agreement [Accord pilote relatif au travail des réfugiés qualifiés]**, mis en place en Australie en 2021, est un bon exemple de la manière dont les entreprises et leurs dirigeants peuvent tirer parti des compétences des réfugiés pour pallier les pénuries de travailleurs qualifiés, en reconnaissance du caractère essentiel d'un taux d'entreprenariat élevé parmi les réfugiés.

**L'Eswatini** a concrétisé un engagement visant à attribuer des terres arables aux réfugiés (1 000 hectares attribués et 198 hectares prêts à l'emploi et dotés d'infrastructures d'eau) afin d'accroître leur autonomie.

En **Jordanie**, les réfugiés syriens ayant obtenu des permis de travail dans le cadre du Pacte jordanien ont perçu des revenus mensuels plus élevés et fait état de besoins en matière de protection juridique ou physique inférieurs à ceux des réfugiés qui n'en avaient pas obtenu.

La **coalition pour la réduction de la pauvreté** – un consortium composé d'ONG, du HCR et du Partenariat pour l'inclusion économique de la Banque mondiale – a inclus plus de 60 000 réfugiés et ménages des communautés d'accueil répartis dans 20 pays dans des « programmes diplômants » qui aident les ménages extrêmement pauvres à passer de la dépendance aux aides à l'autonomie grâce à toute une gamme de services échelonnés adaptés à chaque ménage (par exemple, les subventions aux entreprises, l'aide à la consommation, le mentorat, la formation et l'inclusion financière).

---

## Recommandation 14 : élargir l'accès à un enseignement primaire, secondaire et supérieur de qualité

- **Investir dans toutes les étapes du cycle éducatif** pour permettre l'avancée des engagements en cours et l'adoption de nouveaux engagements, en particulier pour que les apprenants réfugiés ne soient pas laissés pour compte dans le sillage des perturbations dues à la pandémie de COVID-19.
- **Examiner et mettre en œuvre des approches innovantes de l'apprentissage, comme l'usage du numérique et des cours en ligne**, afin de contrer les effets de la pandémie. Cet aspect a renforcé l'utilité des programmes d'apprentissage à distance et des formats hybrides afin de permettre aux élèves déplacés d'accéder à l'enseignement supérieur.
- **Favoriser la participation véritable des réfugiés et leur inclusion dans l'éducation** au cours de la conception, de la mise en œuvre et de l'examen des interventions éducatives, ce qui facilite également la transition vers de possibles moyens de subsistance.
- **Mener des « vérifications de l'équité de l'éducation » afin d'éclairer les plans nationaux de relèvement après la pandémie et de traiter les inégalités dont les élèves et enseignants réfugiés sont victimes.** Ces vérifications doivent être effectuées au moyen de processus participatifs et collaboratifs, en tenant compte du fait que les enseignants et le personnel éducatif sont les mieux placés pour évaluer l'impact et pour aider à élaborer des solutions en vue d'un relèvement rapide et inclusif du secteur de l'éducation.

---

## PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – ÉDUCATION

L'**Instant Network Schools (INS)** a fourni un soutien dans 56 écoles, aidant ainsi près de 130 000 élèves et 1 200 enseignants dans six pays d'Afrique. D'ici à 2025, un demi-million d'élèves et plus de 10 000 enseignants bénéficieront de classes transformées au sein de 300 établissements.

En **Égypte**, l'INS vise à faire passer 108 écoles publiques au numérique afin d'améliorer les programmes éducatifs au profit des élèves égyptiens, réfugiés et demandeurs d'asile d'ici à 2025. À ce jour, 18 établissements publics ont été rénovés et dotés des technologies et de la connectivité nécessaires pour faire fonctionner des classes et des programmes INS. En parallèle, depuis la pandémie de COVID-19 et pour la deuxième année consécutive, le ministère égyptien de l'Éducation a exceptionnellement autorisé tous les élèves réfugiés et demandeurs d'asile dont les papiers et titres de séjour étaient arrivés à expiration à s'inscrire dans des écoles publiques et à les fréquenter dans l'attente du renouvellement de leurs papiers.

L'**Alliance pour l'éducation** a réalisé des progrès considérables en fournissant un soutien psychosocial, en renforçant les capacités des enseignants et des personnes s'occupant d'enfants ainsi que le programme de bourses dans des pays tiers, en renforçant l'éducation dans les situations d'urgence et l'apprentissage en ligne, ainsi qu'en lançant en janvier 2021 le **Geneva Global Hub for Education in Emergencies, fondé par la Suisse et des partenaires**.

L'**International Parliamentary Network for Education et le HCR** ont travaillé avec des parlementaires afin de les aider à mettre en œuvre des engagements nationaux relatifs à l'éducation. Ce travail a abouti à **six recommandations** à l'intention des parlements sur la manière dont ils peuvent garantir l'inclusion des réfugiés dans l'éducation nationale.

**Le Canada** a signé un accord avec l'Université de Bayreuth en vue d'octroyer des allocations et des bourses aux réfugiés.

L'**Université Clermont Auvergne**, située en **France**, s'est engagée à accueillir des réfugiés dans le cadre d'UNIV'R (**Université pour les réfugiés**), un projet de couloirs universitaires.

L'**Allemagne** a lancé le programme Hilde Domin, qui vient en aide aux étudiants et aux doctorants du monde entier qui risquent de perdre leur droit à l'éducation dans leur pays d'origine ; ils peuvent ainsi entamer ou poursuivre leurs études ou obtenir un diplôme de recherche en Allemagne.

Conformément à la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, l'**Iran** continue de garantir l'accès à l'enseignement public aux réfugiés afghans.

**La Turquie** a réalisé de grandes avancées en matière d'accès à l'éducation.

**Le Conseil de l'Europe** a lancé le passeport européen des qualifications.

**Le Cameroun** a fourni un accès gratuit à l'éducation à partir de janvier 2021 afin de veiller à ce que les réfugiés jouissent des compétences nécessaires pour contribuer au développement des communautés d'accueil et de leur pays d'origine à leur retour.

## Recommandation 15 : assurer les soins de santé aux réfugiés en renforçant les systèmes nationaux.

- **Inclure les réfugiés dans les systèmes et politiques de santé nationaux.** Cette stratégie s'est avérée efficace et bénéfique pour améliorer la santé et le bien-être des communautés d'accueil comme des réfugiés, notamment au cours de la pandémie de COVID-19. Pour cela, les pays d'accueil ont besoin d'un soutien plus important afin de renforcer davantage les capacités de leurs infrastructures de santé et ainsi mieux résister aux pressions grandissantes et élargir les systèmes de protection sociale, ce qui facilite l'autonomie des réfugiés.
- **Intégrer de manière systématique la santé mentale et le soutien psychosocial à la planification de l'action humanitaire et du développement.** Les personnes déplacées de force ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie, qui a entraîné une hausse de la pauvreté, une dégradation de la santé mentale, une réduction de la mobilité ainsi qu'une diminution du nombre de possibilités de participer à la vie sociale et économique des pays d'accueil. La santé mentale et le soutien psychosocial peuvent transformer des victimes passives en survivants actifs et promouvoir leur capacité à mieux s'adapter dans des situations difficiles et incertaines. Ils contribuent à la tranquillité

d'esprit et à la dignité, tout en favorisant une plus grande participation des réfugiés.

- **Encourager la mise en place d'interventions plus inclusives à l'égard des réfugiés face aux urgences sanitaires, notamment leur accès au dépistage, traitements et vaccins contre le COVID-19.** Le déploiement de ces vaccins doit être étendu aux pays à revenu faible et intermédiaire pour faire en sorte que les réfugiés et autres populations déplacées soient protégés. Le dispositif COVAX a été cité comme bénéfique à cette fin.
- **Prendre des mesures permettant aux réfugiés d'intégrer le personnel ordinaire de santé.** Les réfugiés ont largement contribué en fournissant des services de santé dans les pays d'accueil en tant que médecins, infirmiers et agents de santé bénévoles au sein des communautés. Plusieurs pays ont fait évoluer leur législation et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour étendre ces évolutions à d'autres pays et professions afin que les réfugiés puissent apporter de véritables contributions aux pays d'accueil et améliorer leur autonomie.
- **Élargir les adaptations des services de santé, comme le passage à la télémédecine et la prise en charge à distance,** ce qui bénéficiera aux réfugiés les plus vulnérables et leur assurera un meilleur accès.

---

## PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – SANTÉ

**Le Ghana** a permis aux réfugiés d'accéder aux systèmes de santé nationaux, notamment à sa riposte au COVID-19 et au système de sécurité sociale.

Malgré la pandémie, **le Brésil** a fourni un accès aux services de base à des Vénézuéliens déplacés (64 000), notamment aux vaccins contre le COVID-19.

**Le Costa Rica** a inclus 10 000 réfugiés vulnérables dans son régime national d'assurance maladie.

Dans la **région de l'Asie et du Pacifique**, tous les pays ont intégré des personnes relevant de la compétence du HCR dans leurs ripostes nationales au COVID-19, notamment la vaccination.

**Les Philippines** ont inclus les réfugiés et les apatrides dans leur stratégie nationale de relèvement de l'économie après le COVID-19.

Dans la lignée de la plateforme d'appui pour la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, **l'Iran** a poursuivi ses efforts pour améliorer l'accès aux services de santé publics, notamment à la vaccination contre le COVID-19 : 52 % des réfugiés (1,4 million de personnes) présentent un schéma vaccinal complet.

Le **Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme** a fait de l'inclusion systématique des réfugiés et autres populations déplacées de force une partie intégrante de ses accords de financement des pays. Face au COVID-19, il a intégré les besoins des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans la région de l'IGAD, ainsi que dans d'autres pays comme l'Ouganda, le Tchad et le Bangladesh.

**La Jordanie** fournit des soins de santé aux réfugiés par l'intermédiaire du Fonds jordanien pour la santé des réfugiés (des comptes soutenus par des donateurs) afin de réduire la charge pesant sur le système de santé du pays. Les réfugiés comme les Jordaniens ont profité des éléments de la riposte au COVID-19 (examens, traitements et vaccinations gratuits) ; 49 858 réfugiés se sont faits vacciner gratuitement.

**Les Pays-Bas** ont favorisé une intervention rapide en matière de santé mentale et de soutien psychosocial au cours des situations d'urgence par l'intermédiaire d'un mécanisme de déploiement rapide d'aide. Depuis 2020, des experts ont été envoyés au Tchad, en Égypte, au Kenya, au Soudan et en Ouganda.

---

## Objectif 3 du Pacte mondial sur les réfugiés : élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers

**Recommandation 16 : accroître** les possibilités de réinstallation pour les réfugiés

- **Prendre des engagements pluriannuels et étendre les programmes existants en matière de réinstallation et de regroupement des familles**, qui sont des aspects cruciaux pour garantir l'unité familiale et renforcer les perspectives d'intégration.
- **Élargir le nombre de pays fournissant des possibilités de réinstallation pour les réfugiés**. La réinstallation doit rester l'un des principaux outils de protection des personnes les plus à risque.
- **Veiller à ce que les voies complémentaires d'admission viennent bien compléter la réinstallation et le regroupement familial** et non se substituer à la réinstallation.
- **Élargir les partenariats multisectoriels pour faciliter et promouvoir des solutions dans des pays tiers ainsi que pour plaider en leur faveur**, notamment au moyen d'une plus grande participation des États et autres parties prenantes, comme les communautés et chefs religieux, les organisations locales et les entreprises.
- **Encourager un meilleur parrainage communautaire** afin d'établir de véritables liens entre les communautés locales, les partenaires, les réfugiés et le lieu de réinstallation, ainsi que pour trouver une manière résiliente de favoriser et de soutenir la réinstallation des réfugiés.

**Recommandation 17 : mettre** en place d'autres voies complémentaires pour trouver des solutions dans des pays tiers

- **Élargir les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers** au moyen d'engagements concertés pris par les universités, d'un soutien financier et de partenariats solides.
- **Fournir des voies permettant aux universitaires issus des communautés déplacées et d'accueil de travailler dans l'enseignement supérieur**. On estime que 10 000 universitaires et scientifiques seraient à la recherche d'un emploi digne et sûr dans leurs domaines de spécialité.
- **Faire progresser les voies vers l'emploi au moyen de changements dans les politiques et de l'engagement du secteur privé** afin de permettre aux réfugiés d'accéder aux possibilités de migration régulière via l'emploi dans des pays tiers.
- **Accorder un soutien financier ou en nature aux acteurs qui élaborent des voies d'admission**. Par exemple, les donateurs peuvent soutenir des institutions universitaires, des ONG ainsi que les réfugiés eux-mêmes pour rendre accessibles davantage de possibilités d'admission dans des pays tiers, et ce, de manière prévisible, durable et sûre.
- **Examiner et modifier la législation et les politiques** qui continuent de créer des obstacles pour les réfugiés.
- **Concevoir des initiatives pour réduire ou couvrir les coûts que les réfugiés et leur famille doivent souvent engager** s'agissant du transport et d'autres éléments du processus.
- **Offrir une représentation légale gratuite aux réfugiés** qui se heurtent à des obstacles juridiques.
- **Accorder avant tout la priorité au regroupement familial**.
- **Simplifier le processus de demande** et aider les réfugiés à le suivre.
- **Lever les obstacles aux voies d'admission passant par le travail et l'éducation** qui empêchent de nombreux réfugiés qualifiés d'y avoir accès.

---

### PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – RÉINSTALLATION ET VOIES COMPLÉMENTAIRES

**La France** s'est engagée à mettre en place le **mécanisme UNIV'R (Universités pour les réfugiés)**, une extension du projet de couloirs universitaires en cours. Il permettra à 50 réfugiés francophones vivant dans un premier pays d'asile ciblé d'intégrer un Master (durée de 2 ans) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en France.

**La France** s'est engagée à créer 5 000 places de réinstallation en 2022.

---

La **ville de Zurich**, dans le cadre de l'alliance Swiss cities, a indiqué sa volonté d'accueillir et d'intégrer davantage de réfugiés par rapport au nombre prévu par le système de distribution convenu s'agissant du quota accru d'admission et de réinstallation de réfugiés, à savoir 1 600 personnes pour 2022-2023.

L'**UE** a réalisé des efforts considérables pour créer de nouvelles possibilités de réinstallation pour les réfugiés, environ 26 400 d'entre eux ayant été réinstallés entre 2020 et 2021.

**Les États-Unis d'Amérique** se sont engagés à rétablir leurs capacités et infrastructures de réinstallation et ont fixé un objectif de 125 000 arrivées en 2022.

**Le Costa Rica** a créé des mécanismes de protection complémentaires pour les personnes qui ne remplissent pas les critères pour être considérées comme réfugiées, mais qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine (environ 25 000 bénéficiaires dans le domaine de l'emploi).

L'**équipe spéciale mondiale pour les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers en matière d'éducation**, lancée en mai 2020, est l'une des nouvelles plateformes de plaidoyer et communautés de pratique créées pour mettre en place des processus innovants en pleine pandémie de COVID-19.

Le **réseau mondial pour le regroupement familial**, dirigé par les États, a été lancé fin 2020.

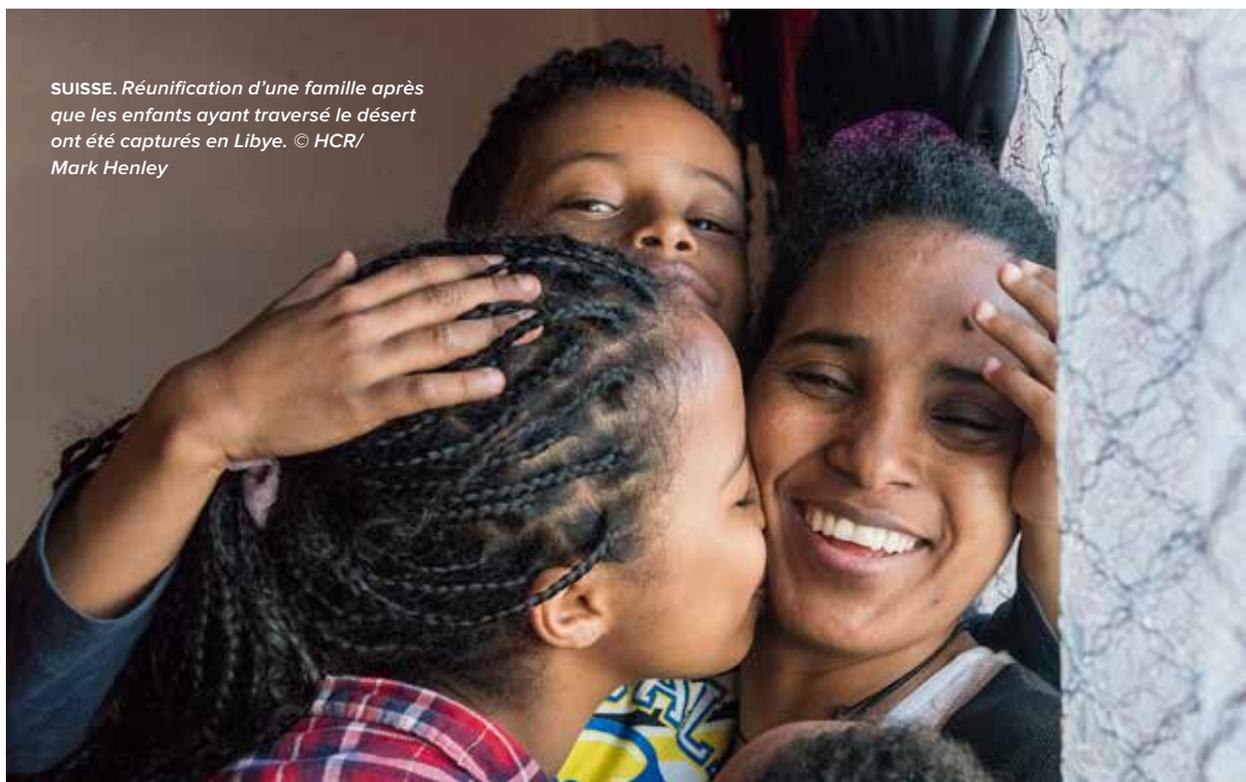
**Des programmes de parrainage communautaire** ont été lancés au **Royaume-Uni**, en **Irlande**, en **Allemagne** et en **Espagne**. D'autres sont en cours d'élaboration en **Argentine**, en **Nouvelle-Zélande**, en **Australie**, en **Belgique** et aux **États-Unis d'Amérique**.

L'**Australie** a annoncé un projet pilote sur deux ans pour renforcer les voies d'admission en matière d'emploi pour 100 réfugiés qualifiés au plus.

**Au Canada**, un Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique a été mis en place au profit de 500 réfugiés et membres de leurs familles ; ce chiffre est passé à 2 000 après la Réunion des hauts responsables.

Le **Royaume-Uni** a mis en place le programme Displaced Talent Mobility, qui a permis à 25 infirmiers de rejoindre le pays à ce jour.

**Le Canada, la Finlande, la France, l'Islande, l'Irlande et la Norvège** ont revu leurs cibles à la hausse en matière de réinstallation.



## Objectif 4 du Pacte mondial sur les réfugiés : favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité

**Recommandation 18 : mobiliser** davantage de ressources à l'appui du retour volontaire

- **Accroître les financements octroyés aux gouvernements et autres parties prenantes pour favoriser et permettre le retour volontaire.**
- **Utiliser le processus d'engagement, au titre du Forum mondial sur les réfugiés de 2023, pour démontrer et mobiliser des engagements accrus en matière de ressources pour soutenir le retour volontaire.**

**Recommandation 19 : améliorer** la planification et la mise en œuvre du retour volontaire.

- **Veiller à ce que les plans de rapatriement reposent sur des normes et des principes de protection,** notamment

en garantissant que les retours de réfugiés soient éclairés et volontaires et se déroulent de manière sûre et digne.

- **Prévoir et obtenir des ressources pour les mesures de réintégration** dès le début de tout processus de retour volontaire.
- **S'assurer que les réfugiés rapatriés jouissent d'un accès sûr aux systèmes judiciaires et à l'aide juridique.**
- **Soutenir le retour volontaire et la réintégration par des investissements dans les capacités et les systèmes nationaux.**
- **Orienter les investissements pour le développement vers le renforcement des économies et des systèmes de prestation de services locaux** qui desservent aussi bien les personnes rapatriées que les communautés d'accueil.
- **Appliquer des programmes et des approches qui améliorent la cohésion sociale,** notamment des investissements axés sur des régions (plutôt que sur des populations).

---

### PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – RETOUR VOLONTAIRE

**Le Burundi, la Côte d'Ivoire et le Soudan du Sud** ont fait preuve d'une volonté politique forte à l'appui des rapatriements, assortie de cadres organisationnels juridiques et politiques, dont la mise en œuvre nécessite un appui financier.

**Les cadres organisationnels régionaux,** comme les **plateformes d'appui régionales, le processus de Nairobi de l'IGAD et l'Initiative pour des solutions au Soudan du Sud,** illustrent la manière dont les acteurs régionaux et internationaux peuvent jouer un rôle central dans la conception des solutions par le rapatriement et la réintégration.

La **plateforme d'appui pour la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans** a montré comment les plateformes peuvent devenir des mécanismes souples permettant de s'inscrire dans une nouvelle réalité, tout en poursuivant les investissements et les efforts pour atteindre la stabilité, puis le retour en Afghanistan.

Le **Groupe de la Banque mondiale** a adopté des approches intégrées du développement pour appuyer la réintégration.

Le **PNUD** intervient maintenant dans plus de 40 pays pour soutenir les programmes de réintégration dans les communautés d'origine, notamment dans les domaines de l'accès à la justice, du renforcement des capacités des autorités locales, de l'accès à l'emploi et de l'autonomie.

---

## Recommandation 20 : améliorer la coopération pour s'attaquer aux causes profondes et consolider la paix dans les pays d'origine

- **Mobiliser davantage les capacités en matière de développement et de paix pour s'attaquer aux causes profondes dans les pays d'origine** ; investir dans la reconstruction après les conflits pour rétablir les infrastructures et services de base et pour accroître l'accès aux services, aux ressources et aux moyens de subsistance. Les acteurs du développement occupent une place centrale dans l'évaluation et la satisfaction des besoins à moyen et long termes en la matière dans les zones de retour.
- **Accroître les investissements en temps utile dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits**, notamment la démobilisation, le déminage, le renforcement de l'État de droit, la restitution de la propriété, la résolution des conflits relatifs à la propriété, les réparations, la réconciliation des communautés, la justice de transition, l'établissement de transitions

politiques inclusives que les pays peuvent s'approprier, ainsi que dans la recherche des facteurs de conflit ou propices à la paix, passés et présents.

- **Renforcer la coopération entre les acteurs du milieu politique, de l'action humanitaire, du développement, de la consolidation de la paix et du financement** afin de prévenir et résoudre les conflits, de lever les obstacles au rapatriement et de favoriser des conditions propices à un retour et une réintégration volontaires.
- **Maintenir un dialogue constant avec les communautés** afin d'éclairer les politiques, la planification et la programmation dans les situations de retour et de réintégration ; et favoriser des conditions propices à la réintégration.
- **Renforcer et soutenir l'aspect lié à la consolidation de la paix dans les réponses aux situations impliquant des réfugiés et des rapatriés** en faisant participer la société civile, les organisations confessionnelles, les communautés et chefs religieux, ainsi que le département des Nations Unies chargé du maintien de la paix pour prévenir les tensions et conflits et s'attaquer aux causes profondes.

---

## PRATIQUES ET POSSIBILITÉS PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT – TRAITEMENT DES CAUSES PROFONDES ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

**Le Forum d'Assouan en Égypte** illustre l'importance de mener des efforts multilatéraux visant à intégrer des considérations liées au déplacement dans les efforts globaux de consolidation de la paix pour obtenir des solutions durables.

**La Commission de consolidation de la paix** a publié [une déclaration](#) consacrée au déplacement forcé et au maintien de la paix, réaffirmant ainsi son engagement pour aider à traiter, dans la limite de son mandat et par ses engagements nationaux et régionaux, les causes profondes du déplacement.

En 2021, **le Fonds du Secrétaire général pour la consolidation de la paix** a traité des problématiques liées au déplacement et aux communautés d'accueil dans le cadre d'environ 17 projets pour un montant d'environ 50 millions de dollars US.

Au **Darfour, au Soudan**, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dans le cadre d'un projet conjoint avec le PNUD, ONU-Habitat et le HCR, cherche à résoudre des conflits liés à la terre et soutient des consultations auprès des membres des communautés. Il travaille avec les autorités locales et leurs institutions consacrées aux terres pour gérer les conflits relatifs à l'enregistrement foncier de manière plus transparente. Il s'agit-là de priorités régulièrement mises en avant à la fois par les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et par les communautés d'accueil.

En **République démocratique du Congo**, un programme du Bureau d'appui à la consolidation de la paix soutient la collaboration pacifique entre les communautés Twa et Bantou en vue du retour volontaire, ainsi que le travail sur les moyens de subsistance, le dialogue et les structures de collaboration entre elles.

Sous l'égide de la plateforme d'appui de la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, les partenaires inter-agences mettent en œuvre **le programme de réponse communautaire en matière de protection et de solutions** (Co-PROSPER) dans 55 domaines prioritaires liés au retour et à la réintégration afin de promouvoir la consolidation de la paix à l'échelle locale au moyen d'une programmation sensible aux conflits et inscrite dans le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des moyens de subsistance.

---



**UNHCR**  
L'Agence des Nations  
Unies pour les réfugiés